
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 août 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Nancy Blanchet, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Benoit Langevin, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian et Mme Despina Sourias

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordonnatrice – soutien au conseil municipal et au conseil d'agglomération

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à M. André Lavallée, décédé le 14 août dernier. M. Lavallée était un grand Montréalais qui avait à cœur la métropole. Conseiller municipal de 1986 à 1998, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de 2005-2009 mais également, membre et vice-président du comité exécutif, il a porté la voix de Montréal comme sous-ministre associé à la métropole au gouvernement du Québec. On doit aussi lui reconnaître une contribution importante à la mobilité durable avec la création de BIXI et du premier plan de transport. Au nom du conseil municipal, Mme Musau Muele, offre ses condoléances à la famille et aux proches de M. André Lavallée.

Puis, Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement. Elle souligne avoir remis à chacun des membres du conseil la photographie souvenir des membres du conseil municipal prise en juin dernier, et dépose un nouveau plan de banquette. La présidente du conseil dresse ensuite une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois d'août :

Célébrations du mois d'août :

- 1^{er} au 7 août : Fierté Montréal
- 9 août : Journée internationale des peuples autochtones
- 12 août : Journée internationale de la jeunesse
- 23 août : Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Anniversaires des élus-es du mois d'août :

- 1^{er} août : M. Serge Sasseville
- 14 août : M. Stéphane Côté
- 20 août : Mme Lisa Christensen
- 22 août : Mme Angela Gentile
- 25 août : M. Alan DeSousa

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	En lien avec une lettre du 15 août de la Fraternité des policiers-ères, aimerait savoir pourquoi les embauches sont inférieures au nombre de départs de policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)? / À quand l'embauche de nouveaux policiers-ères à la Ville de Montréal?

La leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, soulève une question de règlement en s'appuyant sur l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). Mme Zuniga Ramos juge qu'il y avait des insinuations dans les propos de la mairesse de Montréal, plus précisément lorsque Mme Plante a dit « l'opposition dénigre ». Mme Zuniga Ramos ajoute que les membres du conseil doivent s'adresser directement à la présidente lors de leurs interventions. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Zuniga Ramos mais ne reconnaît pas la question de règlement concernant les propos de la mairesse. La présidente du conseil clôt le débat.

Mme Chantal Rossi	M. Benoit Dorais	Quelles sont les actions mises de l'avant par l'Administration afin de régulariser la situation due aux retards dans les envois des avis d'augmentation de loyer par l'Office municipal d'habitation de Montréal? / Est-ce que la solution de renouvellement automatique d'un bail dans ce type de situation sera envisagée?
-------------------	------------------	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	M. Alain Vaillancourt	À quel moment va-t-on rétablir les effectifs du SPVM au niveau de 2018 et 2019? / Exprime le souhait d'un engagement concernant les effectifs du SPVM au niveau 2018-2019
Mme Christine Black	M. Sylvain Ouellet	Transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM) – Est-ce que l'Administration va garantir et combler les besoins de transport adapté? / Réitère sa question
M. Julien Hénault-Ratelle	M. Luc Rabouin	Aimerait des explications à fournir aux commerçants qui subissent des pertes économiques dues aux chantiers afin de justifier que le Programme d'aide à cet effet jouisse d'un montant de 21 M\$ non distribué? / Réitère sa question

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga Ramos	M. Benoît Dorais	Est-ce que l'Administration est intéressée à acheter le terrain du Manoir Lafontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal? / Quelle est la garantie pour que les locataires de ce Manoir puissent y rester?
M. Sonny Moroz	M. Benoît Dorais	Quel est le plan de l'Administration pour aider la centaine de familles montréalaises sans logement? / Quelles sont les solutions et les leçons à tirer pour les années à venir?

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, soulève une question de privilège concernant l'expression « non-verbal baveux » dans l'intervention de M. Benoît Dorais. M. Dorais retire l'expression citée. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, le remercie et clôt le débat.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Dominique Ollivier Mme Valérie Plante	Pourquoi l'Administration n'a pas formellement fait la demande auprès du gouvernement provincial concernant l'augmentation de l'évaluation foncière et de l'impact que cela pourrait avoir sur les comptes de taxes des Montréalais-es (mesures d'atténuation)? / Précise que sa question portait sur les six logements et plus; ajoute que la fiscalité du centre-ville devrait également se retrouver dans les demandes formulées au gouvernement provincial et souhaite de l'information à cet effet

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 53.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0802

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 0803

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 août 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022

CM22 0804

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le Cadre d'intervention en reconnaissance » et ses recommandations

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le Cadre d'intervention en reconnaissance », et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1224320003

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Émilie Thuillier pour M. Aref Salem

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier aux questions du chef de l'opposition officielle M. Aref Salem concernant le point 7.02 du conseil municipal du 16 mai 2022 – Dépôt du rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale de la Ville

Par M. Sylvain Ouellet, au nom de M. Éric Alan Caldwell, pour Mme Christine Black

- Dépôt d'une réponse de M. Sylvain Ouellet, au nom de M. Éric Alan Caldwell, à la question de Mme Christine Black posée lors de la période de questions des élus-es à la séance du conseil du mardi 14 juin 9 h 30 et qui concerne la mise en place de mesures spéciales pour que les enfants de l'école Lester B. Pearson, dont le moyen de transport vient d'être arrêté, puissent se rendre à l'école.

Par Mme Maja Vodanovic pour M. Alan DeSousa

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à la question de M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (20.05), du conseil municipal du 13 juin 2022 – 80.01 (20.05) - Conclure avec Distribution Glass Jet inc., une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de sable défiltration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater - Montant total de l'Entente : 659 712,18 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public no 22-19237 (1 soum.)
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022.

CM22 0805

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise - Sommaire »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise - Sommaire », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1227507001

CM22 0806

Dépôt du Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que des Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que les Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1228910001

CM22 0807

Dépôt du document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1227534001

7.05 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 22-028 (CM22 0644), adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2022

CM22 0808

Dépôt en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Attestation de participation à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévue à l'article 15 de la LEDMM », et le conseil en prend acte.

07.06

CM22 0809

Dépôt du rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* », et le conseil en prend acte.

07.07 1223063001

CM22 0810

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08

CM22 0811**Dépôt du document intitulé « Suivi de la motion - Rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour la prochaine élection »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Suivi de la motion - Rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour la prochaine élection », et le conseil en prend acte.

07.09

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM22 0812**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 16-15062, 18-16618 et 21-18750 (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - commentaires et recommandations »**

Le conseiller Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 16-15062, 18-16618 et 21-18750 (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM22 0813**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »**

Le conseiller Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM22 0814**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations »**

Le conseiller Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par M. Julien Hénault-Ratelle

--- Dépôt de la pétition | Réouverture de l'intersection Honoré-Beaugrand et Souigny

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 0815**Déclaration pour souligner la contribution exceptionnelle d'André Lavallée à la Ville de Montréal**

Attendu qu'André Lavallée a été un acteur de premier plan de la scène municipale montréalaise et qu'il a directement influencé le développement de la métropole;

Attendu que M. Lavallée a été élu conseiller municipal de Rosemont de 1986 à 1998, puis maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de 2005 à 2009;

Attendu que M. Lavallée a été membre du comité exécutif de la Ville de Montréal de 1990 à 1994 et vice-président du comité exécutif de 2005 à 2009;

Attendu que M. Lavallée a joué un rôle prépondérant, à titre de membre du comité exécutif, dans la rédaction du premier plan d'urbanisme de Montréal, adopté en 1992, sous l'administration du Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM) et du maire Jean Doré;

Attendu que M. Lavallée a occupé, de 1999 à 2003, un poste de directeur de cabinet au sein du gouvernement du Québec ainsi que le poste de secrétaire général associé et sous-ministre associé à la métropole, également au sein du gouvernement du Québec;

Attendu qu'André Lavallée a fait preuve d'un grand leadership lors de la rédaction et de l'adoption, en 2008, du premier Plan de transport de la Ville de Montréal;

Attendu que M. Lavallée a significativement contribué au développement et au réaménagement des anciennes usines Angus, à l'élaboration et à l'adoption du premier plan directeur du parc Jean-Drapeau et à la création du système de vélopartage BIXI;

Attendu qu'André Lavallée a fait preuve d'un engagement constant et soutenu dans les milieux communautaires, politiques, sociaux et économiques;

Attendu qu'André Lavallée a été nommé citoyen d'honneur de Montréal en juillet 2020, une distinction accordée à des personnes ayant marqué, par leurs actions et leur engagement, le mieux-être des Montréalaises et des Montréalais;

Attendu qu'André Lavallée a offert une riche contribution aux débats urbanistiques et de mobilité montréalais, notamment dans le cadre du Projet de Ville en vue de l'élaboration du premier Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges
M. Aref Salem

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue la contribution exceptionnelle et les legs d'André Lavallée à la Ville de Montréal;
- 2- collabore avec la famille de M. André Lavallée afin d'honorer sa mémoire lors de ses obsèques;
- 3- guidée par son Cadre de reconnaissance, amorce, au moment prescrit, le processus visant à commémorer de façon permanente l'apport exceptionnel d'André Lavallée au développement de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante offre tout d'abord, au nom des membres du conseil, ses sympathies à la famille et aux proches de M. Lavallée. La mairesse de Montréal poursuit et explique comment André Lavallée a marqué l'histoire de Montréal, notamment à travers les divers postes qu'il a occupés durant sa carrière à la Ville, ainsi qu'au gouvernement du Québec; elle ajoute qu'il avait Montréal « tatoué sur le cœur ».

La mairesse de Montréal mentionne, entre autres, les nombreuses contributions de M. Lavallée, que ce soit la mise en place du système de vélo en libre-service BIXI, l'adoption du premier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la mise à jour du plan de transport, le premier plan directeur du parc Jean-Drapeau et les Shops Angus.

Sur une note plus personnelle, Mme Plante se remémore que M. Lavallée a été l'un des premiers à la féliciter à la suite de son élection à la mairie de Montréal. Mme Plante fait ensuite la lecture d'un extrait de lettre d'un membre de son équipe à propos de M. André Lavallée: « André Lavallée nous laisse de bien grandes chaussures à chauffer, mais il nous laisse surtout de grandes traces qui sont plus faciles à suivre ».

En conclusion, la mairesse de Montréal salue l'engagement d'André Lavallée à la Ville de Montréal, et assure que sa mémoire sera honorée afin que ses legs demeurent bien vivants. Mme Plante invite les membres du conseil à adopter cette déclaration et à saluer le travail colossal du « géant de Rosemont » comme plusieurs aimaient le surnommer.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem prend la parole et rappelle l'histoire d'amour qui existait entre M. Lavallée et la Ville de Montréal, et de quelle manière M. Lavallée a marqué la métropole, notamment avec la création du plan de transport, dont il traçait lui-même les grandes lignes, et BIXI, qui rayonne maintenant au niveau international. Le chef de l'opposition officielle poursuit et parle d'André Lavallée, en tant qu'être humain n'hésitant pas à féliciter un-e élu-e pour sa nomination ou pour commenter des dossiers qui lui tenaient particulièrement à cœur.

En terminant, le chef de l'opposition officielle offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. André Lavallée, puis cite une de ses déclarations : « Pour être acteur dans sa ville, il faut d'abord être le témoin de son quotidien », ce qu'il a fait tout au long de sa vie.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller François Limoges.

M. Limoges prend la parole et parle notamment de M. André Lavallée comme d'une personne qui avait la stature d'un homme d'état. M. Limoges rappelle que M. Lavallée croyait au vivre-ensemble, à la participation citoyenne et à l'engagement collectif pour le bien commun; qu'il était un visionnaire concret, un mobilisateur hors pair.

Par la suite, M. Limoges se souvient des premières rencontres qu'il a eues avec M. Lavallée en tant qu'adversaire politique à l'élection de 2009, et comment il a apprécié le legs de M. Lavallée dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, notamment avec le développement du Quartier 54, où le développement immobilier public côtoie le développement privé de façon harmonieuse.

Enfin, M. Limoges souligne la force de caractère de M. Lavallée face aux dossiers complexes car il considèrerait qu'il était de la responsabilité des élus-es de faire avancer ce type de dossiers et de ne pas baisser les bras devant les obstacles. M. Limoges termine en rappelant sa vision du développement urbain axé sur la mixité des populations et que la ville est un projet de société, un lieu d'échanges et de solidarité.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Limoges pour son intervention et déclare le point 15.01 adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 0816

Déclaration pour réaffirmer l'importance du droit à l'avortement au Canada et partout ailleurs dans le monde

Attendu que *Roe v. Wade*, 410 U.S. 113, est un arrêt historique rendu par la Cour suprême des États-Unis en 1973 sur la question de la constitutionnalité des lois qui criminalisent ou restreignent l'accès à l'avortement;

Attendu que la Cour suprême des États-Unis a annulé, le vendredi 24 juin 2022, l'arrêt *Roe v. Wade*, ouvrant ainsi la voie à des États individuels pour interdire ou restreindre sévèrement la possibilité pour les femmes enceintes de se faire avorter;

Attendu qu'au moins dix états américains ont interdit l'avortement depuis l'invalidation de l'arrêt *Roe v. Wade*;

Attendu que Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré que « l'accès à l'avortement sûr, légal et efficace est fermement enraciné dans le droit humain international et il est au cœur de l'autonomie des femmes et de leur capacité à faire leurs propres choix »;

Attendu que Mme Bachelet a également affirmé que l'annulation du droit à l'avortement décidée par la Cour suprême des États-Unis « est un coup terrible porté aux droits humains des femmes et à l'égalité des genres »;

Attendu qu'au Canada, la décriminalisation de l'avortement par la Cour suprême est survenue en 1988 avec le célèbre arrêt *Morgentaler*, en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés de la personne : « Forcer une femme, sous la menace de sanction criminelle, à mener le fœtus à terme (...) est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne »;

Attendu que la Charte canadienne des droits et libertés (art.7) garantit l'intégrité physique des personnes, soit le « droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne »;

Attendu que la lutte pour le droit à l'avortement fait partie intégrante du mouvement des femmes au Québec et que, selon le Conseil du statut de la femme, les femmes qui décident de recourir à des services d'avortement doivent encore franchir plusieurs barrières : préjugés, manque d'information, données erronées, problèmes d'accessibilité, etc;

Attendu que l'accès à des services d'avortement sûrs est un droit fondamental et qu'encore aujourd'hui, l'accès équitable à des services publics d'avortement n'est pas garanti dans toutes les provinces canadiennes;

Attendu que les femmes, les filles et les personnes qui vivent de multiples oppressions, c'est-à-dire qui sont en situation de pauvreté, d'handicap, racisées, autochtones ou encore LGBTQ2+, sont plus vulnérables et susceptibles d'être discriminées dans ce contexte;

Attendu que la restriction de l'avortement est une atteinte à l'autonomie corporelle et qu'elle met en danger la santé, la sécurité et la vie des femmes, des filles et de toutes personnes pouvant être enceintes;

Attendu que selon Amnesty internationale, l'avortement, qu'il soit légal ou non, est une décision nécessaire et courante que prennent des millions de personnes chaque année;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Dominique Ollivier
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
Mme Émilie Thuillier
Mme Maja Vodanovic
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Marie Plourde
Mme Véronique Tremblay
Mme Vicki Grondin
Mme Nathalie Goulet
Mme Lisa Christensen
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire des citoyennes des États-Unis qui doivent vivre avec les conséquences désastreuses de l'arrêt Roe v. Wade;
- 2- réaffirme l'importance du droit à l'avortement au Canada et partout ailleurs dans le monde;
- 3- réitère, auprès de ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et du réseau de la santé et des services sociaux, l'importance d'une éducation sexuelle dès le primaire, afin de sensibiliser les jeunes à la contraception et aux pratiques sexuelles sécuritaires, égalitaires et consentantes;
- 4- poursuive ses engagements en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et qu'elle soutienne des actions de lutte contre les discriminations et la pauvreté afin de favoriser l'autonomie financière des femmes, notamment.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal mentionne que la décision rendue par la Cour suprême des États-Unis, le 24 juin dernier, a fait reculer de 50 ans le droit des femmes à l'avortement. Mme Plante explique ensuite que l'avortement constitue un droit humain, assurant à toutes les femmes un contrôle sur leur corps, sur leur santé et sur leur avenir; leur retirer ce droit, c'est leur retirer leur liberté, rappelant que les femmes en situation de pauvreté, d'handicap, racisées, autochtones ou encore LGBTQ2+, demeurent plus vulnérables et susceptibles d'être discriminées dans ce contexte.

La mairesse de Montréal poursuit et fait écho des paroles de Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a déclaré que cette décision de la Cour suprême des États-Unis « est un coup terrible porté aux droits humains des femmes et à l'égalité des genres », soulignant au passage que la décriminalisation de l'avortement au Canada est survenue en 1988. Elle salue notamment le combat des femmes qui ont porté à bout de bras cette cause, forçant le système à s'adapter.

En conclusion, la mairesse de Montréal nous encourage à être solidaires des citoyennes des États-Unis qui subissent cette décision, à soutenir également les groupes de défense des droits des femmes qui doivent reprendre le combat, et invite tous les membres du conseil à voter pour cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

La conseillère Valenzuela prend la parole et parle entre autres de la décision de la Cour suprême des États-Unis du 24 juin dernier comme étant un recul historique, un pas en arrière de près de 50 ans. Mme Valenzuela cite ensuite l'écrivaine canadienne Margaret Atwood : « Est-ce bien l'époque dans laquelle vous voulez vivre ? ». Mme Valenzuela rappelle que le droit à l'avortement représente un droit pour lequel les femmes se sont battues pendant des décennies. La conseillère Valenzuela constate que ce droit des femmes reste à la merci de partis politiques, et bien que cette décision ne s'applique pas dans notre pays, on peut en voir les effets chez nos voisins du Sud, rappelant qu'il faut demeurer vigilant.

La conseillère Valenzuela cite ensuite la ministre Chrystia Freeland : «...que le gouvernement canadien est engagé dans la sauvegarde du droit fondamental des femmes au libre choix. ». Mme Valenzuela souligne également que l'Administration doit honorer la mémoire du docteur Henry Morgentaler, et que cela permettra d'envoyer un message très fort afin de reconnaître tout le travail qui a été fait pendant des décennies pour sauvegarder le droit des femmes de disposer de leur propre corps.

En terminant, la conseillère Valenzuela mentionne que les membres de son parti appuient cette déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Valenzuela pour son intervention, prend note de l'ajout à titre d'appuyeurs à cette déclaration l'ensemble des femmes élues et présentes du conseil municipal, et déclare le point 15.02 adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 20, le conseil reprend ses travaux.

CM22 0817

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, le racisme, les préjugés, les discriminations raciales et les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite des Noirs et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars, 12 engagements regroupés en 5 volets pour l'année 2022, qui permettront de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale;

Attendu que ces 12 engagements ont été développés par le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et sont inspirés des 38 recommandations émises au terme de la consultation de l'OCPM, en juin 2020;

Attendu que ces engagements visent à établir une administration exempte de racisme et de discriminations systémiques, une sécurité publique exempte de profilage, une équité culturelle, une équité économique et territoriale et une participation citoyenne inclusive;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient mieux représentées à la Ville et soient incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise, qu'elles soient en sécurité et qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement dans la métropole;

Attendu que la population montréalaise se mobilise pour défendre les droits et la vie des personnes noires et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Attendu que la diversité constitue une force vive qui enrichit Montréal à tous points de vue, qu'elle fait partie de son histoire, de son identité et de son développement, et qu'il faut la reconnaître et la chérir;

Il est proposé par M. Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
Mme Ericka Alneus
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire avec les communautés noires et souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- accélère ses efforts en matière de sensibilisation, d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités;
- 3- rende des comptes de la réalisation des 12 engagements pour l'année 2022 visant à renforcer et à accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale;
- 4- salue la Ligue des Noirs du Québec, qui a fait reconnaître la Commémoration de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition auprès des différents paliers de gouvernement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Dominique Ollivier prend la parole et présente la date du 23 août 2022, date de la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition, comme étant une journée soulignée par la communauté montréalaise et internationale. Mme Ollivier rappelle que c'est un moment important de commémoration et de réflexion qui nous permet de rendre hommage aux 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été victimes de cette traite transatlantique des esclaves sur une période de plus de 400 ans. Elle réfère notamment à ses origines haïtiennes en mentionnant que son arrière-grand-père a été une des victimes de cette traite, il y a 250 ans de cela.

La présidente du comité exécutif ajoute que cette traite transatlantique des esclaves a eu des répercussions et des séquelles sur la représentation négative que les communautés noires peuvent avoir d'elles-mêmes. Mme Ollivier réitère que tous ont un devoir de vigilance face à ces comportements, que l'Administration a reconnu l'existence de ce problème et s'est engagée à le combattre. Mme Ollivier mentionne que 12 engagements, regroupés sous cinq volets, ont été présentés pour l'année 2022, ce qui va permettre de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques.

Pour terminer, Mme Dominique Ollivier remercie tous les groupes qui agissent au quotidien pour lutter contre le racisme, plus particulièrement, la Ligue des Noirs du Québec pour tout le travail qu'ils ont accompli et elle invite les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Ollivier pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Josué Corvil définit la traite négrière comme un commerce d'esclaves triangulaire partant de l'Europe vers l'Afrique et puis vers l'Amérique pour permettre un approvisionnement pour l'Europe de certaines denrées. M. Corvil rappelle que la traite négrière lève le voile sur un génocide inacceptable et il narre la révolution des esclaves; notamment qu'après plus de 400 ans d'esclavage, ils se rebellèrent pour une vie de liberté. C'est dans la nuit du 22 au 23 août 1791 qu'a commencé cette révolte qui mena à l'indépendance d'Haïti en 1804. M. Corvil fait mention, entre autres, de l'année 1997 où l'Unesco a désigné le 23 août comme étant la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition afin de rendre hommage à tous ces combattants de la liberté. M. Josué Corvil encourage la Ville de Montréal à poursuivre ses efforts afin de combattre, dans ses rangs, le racisme systémique sous tous ses aspects. Il déclare que, pour la première fois, huit personnes afrodescendantes sont des élus-es municipaux à Montréal.

Pour conclure, M. Corvil demande à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil Mme Martine Musau Muele remercie le conseiller Josué Corvil pour son intervention et confirme à la conseillère Ericka Alneus, au conseiller Josué Corvil ainsi qu'aux membres présents d'Ensemble Montréal, que leurs noms seront également ajoutés à titre d'appuyeurs-es à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 0818

Déclaration pour ajouter davantage d'arbres, de parcs et d'espaces verts à Montréal pour sauver des vies et lutter contre la crise climatique

Attendu que les températures, les émissions de gaz à effet de serre et le niveau des mers continuent d'augmenter à l'échelle mondiale et qu'il n'a jamais été aussi urgent d'accélérer les efforts visant à enraciner la nature dans les villes;

Attendu que d'ici 2050, plus de 970 villes seront vulnérables à la chaleur extrême, plus de 570 villes, à l'élévation du niveau de la mer et plus de 500 villes, à la disponibilité de l'eau;

Attendu que la nature en ville sert de tampon naturel et de régulateur des impacts climatiques permettant ainsi de protéger la population et les infrastructures urbaines contre les chaleurs extrêmes, les inondations, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes;

Attendu que la pandémie de COVID-19 nous a rappelé que des espaces verts accessibles sont essentiels pour des villes vivables, prêtes à affronter les conséquences des changements climatiques;

Attendu que de nombreuses études démontrent qu'un accès équitable à la nature en ville est bénéfique pour la santé et le bien-être de la population, pour l'environnement, ainsi que pour aider les villes à s'adapter et à faire face aux conséquences actuelles et futures des changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal agit déjà en tant que leader en matière de protection de la biodiversité, notamment avec la création du Grand parc de l'Ouest, qui deviendra le plus grand parc urbain au Canada, ainsi que la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030;

Attendu que la Ville travaille également à la création de nombreux autres parcs, dont le parc riverain de Lachine et le parc nature de l'éco-territoire de la falaise, ainsi qu'à la création de micro-forêts urbaines;

Attendu que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a été nommée, en 2019, Ambassadrice mondiale pour la biodiversité locale du réseau ICLEI, qui regroupe plus de 2500 gouvernements locaux engagés dans la transition écologique;

Attendu que Montréal recevra les délégations des pays du monde entier lors de la COP15 pour la biodiversité, en décembre 2022, un rendez-vous qui sera particulièrement important étant donnée l'ampleur de la crise de la biodiversité mondiale actuelle;

Attendu que 31 maires de villes membres du C40 ont signé, en juillet 2021, une Déclaration sur la nature urbaine, s'engageant à investir davantage dans la nature en milieu urbain afin de protéger les villes des effets des changements climatiques et de garantir l'accès aux espaces verts et bleus à toutes et à tous;

Attendu que les villes signataires de la Déclaration sur la nature urbaine du C40 veillent à ce que, d'ici 2030, de 30 % à 40 % de la surface totale des villes construites soient constituées d'espaces verts tels que des arbres sur rue, des parcs et boisés urbains ainsi que des bâtiments intégrant du verdissement ou des espaces perméables, tels que des infrastructures drainantes, des fossés, du pavage perméable, des bassins de rétention et des espaces d'agriculture urbaine;

Attendu que les villes signataires veillent à ce que 70 % de la population urbaine ait accès à des espaces publics verts ou bleus à moins de 15 minutes de marche, d'ici 2030, en priorisant l'accessibilité et la connectivité à la nature pour les personnes les plus vulnérables;

Attendu que la mairesse de Montréal, à titre de vice-présidente du C40 pour l'Amérique du Nord et compte tenu du leadership reconnu de Montréal en matière de protection de la biodiversité, a été sollicitée pour faire la promotion de cette déclaration auprès des autres grandes villes partenaires afin d'accélérer leur adhésion;

Attendu que les objectifs fixés par les villes signataires du C40 permettront une augmentation considérable des espaces verts et bleus publics en milieu urbain d'ici 2030;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Caroline Bourgeois
M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- adopte à son tour la Déclaration sur la nature urbaine du C40;
- 2- s'engage à ce que, d'ici 2030, au moins 30 % de la surface totale de la Ville de Montréal soit constituée d'espaces verts ou d'espaces perméables;
- 3- que la Ville de Montréal s'engage à ce que, d'ici 2030, plus de 70 % de la population urbaine ait accès à des espaces publics verts ou bleus à moins de 15 minutes de marche;
- 4- que la Ville de Montréal continue de mettre en œuvre son Plan climat 2020-2030 et son Plan nature et sports, qui incluent de nombreuses mesures concrètes visant à assurer la résilience de la ville face aux conséquences des changements climatiques et la qualité de vie dans ses quartiers;
- 5- que la Ville de Montréal poursuive ses efforts en matière de verdissement et de plantation d'arbres en milieu urbain, qui prévoient notamment la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030, et que cet effort soit mené dans tous les quartiers afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population;
- 6- que la Ville de Montréal continue d'étendre son réseau de parcs et de protéger les espaces verts et bleus existants afin de protéger la biodiversité et d'assurer la résilience de la ville face aux conséquences des changements climatiques.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et explique tout d'abord que cette déclaration provient de l'organisation du C40, et qu'elle est en lien direct avec la réunion des membres de la COP15 qui se tiendra à Montréal en décembre 2022. Mme Plante rappelle qu'il y a urgence climatique, que les effets sont visibles partout sur la planète, et que de plus en plus d'humains en sont affectés, augmentant ainsi le nombre de réfugiés climatiques.

Mme Plante mentionne ensuite qu'il faut prendre des décisions courageuses et agir avec fermeté pour protéger la biodiversité afin d'offrir aux Montréalais-es une ville où il fait bon vivre, et qu'à titre d'Ambassadrice mondiale pour la biodiversité locale du réseau ICLEI, c'est avec beaucoup d'intérêt qu'elle invite le conseil municipal à adopter cette déclaration, encourageant du même souffle les autres villes à travers le monde à en faire autant. Mme Plante relève notamment que les nombreux rapports sur l'accès équitable à la nature en ville démontrent que cela est bénéfique à la fois pour la population et pour l'environnement, et que des gestes concrets peuvent être posés qui auront un impact direct sur la qualité de vie de la population.

En conclusion, Mme Plante souligne que les changements climatiques sont maintenant très présents avec pour preuves les nombreuses vagues de chaleur. Elle souhaite que les efforts en matière de transition écologique apparaissent dans tous les domaines, que ce soit en matière d'habitation, de transport, de protection des berges et bien d'autres.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède respectivement la parole aux conseillers Stéphane Côté et Craig Sauvé.

Le conseiller Stéphane Côté prend la parole et mentionne tout d'abord que la présence d'arbres dans nos quartiers constitue un point d'ancrage et que leurs bienfaits se multiplient avec le temps, notamment par leur capacité à capter le gaz CO₂. M. Côté précise, entre autres, que le financement requis à leur entretien est tout aussi primordial.

M. Côté rappelle également que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'est vu décerner le statut de Paysage humanisé projeté à la suite d'une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, permettant ainsi de protéger les milieux naturels et certaines activités humaines principalement agricoles, les mettant ainsi à l'abri de développeurs immobiliers. M. Côté insiste sur l'importance du Champ des monarques, situé dans la Ville de Dorval, et dont les milliers de plants d'asclépiades, indispensables pour la survie des papillons monarques, ont malheureusement été fauchés en mai dernier.

En terminant, le conseiller Stéphane Côté rappelle qu'en juin 2019, le conseil a adopté une motion afin de mettre en place une stratégie pour la protection des pollinisateurs dans toutes les sphères d'activités de la Ville.

Le conseiller Craig Sauvé prend à son tour la parole et confirme également que le réchauffement climatique est bel et bien présent, et que plusieurs rapports sont sans équivoque à cet effet. M. Sauvé relate notamment des enjeux de sécurité publique et de prévention des vies qui sont en danger à cause de la chaleur, rappelant les décès survenus à Montréal lors des canicules de 2010 et 2018. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée aux personnes plus vulnérables.

Le conseiller Craig Sauvé poursuit en soulignant qu'à titre d'élus-es, les membres du conseil municipal ont le privilège d'orienter les décisions prises en arrondissements pour lutter contre les îlots de chaleur, par exemple verdir les ruelles, aménager davantage de parcs, réduire les routes et les stationnements à ciel ouvert, planter plus d'arbres, etc.

Enfin, M. Sauvé réitère l'importance de cette motion afin de combattre les îlots de chaleur dès maintenant et invite les élus-es du conseil à continuer le travail en arrondissement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie MM. Côté et Sauvé pour leurs interventions, prend note de l'ajout à titre d'appuyeur-e à cette déclaration de la conseillère Caroline Bourgeois et du conseiller Robert Beaudry, et déclare le point 15.04 adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM22 0819

Déclaration pour souligner la fête du Travail et la contribution des syndicats et des luttes ouvrières au développement de Montréal

Attendu que la fête du Travail sera soulignée le lundi 5 septembre prochain;

Attendu que la fête du Travail a été instaurée au Canada en 1894 afin de célébrer les travailleuses et les travailleurs, de même que le syndicalisme;

Attendu que, à la fin du 19^e siècle, Montréal devient la capitale financière et industrielle du Canada et qu'à cette époque, le syndicalisme rejoint un nombre croissant de travailleurs grâce aux syndicats internationaux et aux Chevaliers du Travail, deux organisations venant des États-Unis;

Attendu que le mouvement syndical canadien connaît un formidable essor durant la Deuxième Guerre mondiale et qu'à Montréal, le nombre de syndiqués passe de 35 000, en 1939, à 176 000, en 1945;

Attendu que les syndicats ont porté, et continue de mener, des luttes importantes qui ont résulté en la fixation d'un salaire minimum vital, l'établissement de régimes de retraite, l'implantation de jours de vacances et l'adoption de mesures favorisant la sécurité d'emploi, entre autres;

Attendu que l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Canada disposent du droit fondamental de se regrouper;

Attendu que les regroupements de travailleurs et les luttes ouvrières ont directement contribué à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal, notamment grâce aux gains en matière de conditions de travail, de salubrité et de logement;

Attendu que la contribution des syndicats au développement de Montréal, par l'entremise des fonds des travailleurs, tels que le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, est reconnue;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur l'apport de 26 000 employées et employés syndiqués qui, chaque jour, travaillent à améliorer la qualité de vie dans la métropole et à répondre aux besoins des Montréalaises et des Montréalais;

Attendu que l'ensemble des travailleuses et des travailleurs doivent être en mesure d'obtenir les meilleures conditions de travail possibles;

Attendu que toutes les travailleuses et tous les travailleurs doivent être libres de choisir de se regrouper sans aucune pression externe et sans intervention de l'employeur;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la fête du Travail, le 5 septembre, et la contribution des syndicats et des luttes ouvrières au développement de la métropole;
- 2- réitère son appui au droit fondamental des travailleuses et des travailleurs de se regrouper en syndicat et ce, sans entrave, dans l'ensemble des entreprises, des commerces et des industries installés à Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et mentionne tout d'abord que la Fête du travail représente bien plus qu'une journée de congé, rappelant qu'elle a été instaurée au Canada en 1894 et qu'aujourd'hui, cette journée demeure tout autant pertinente avec la création de nouveaux emplois aux statuts précaires qui pourraient bénéficier de la syndicalisation.

Mme Plante trace ensuite un bref portrait des réalisations des syndicats au fil des ans, et souligne que les luttes ouvrières ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal, notamment en matière de salubrité, de logement et de conditions de travail. Mme Plante reconnaît entre autres la contribution des syndicats municipaux au développement de la métropole, indiquant que la Ville emploie 26 000 personnes syndiquées qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite les membres du conseil à saluer cette journée importante de la Fête du travail.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

À l'instar de la mairesse de Montréal, M. Salem est d'avis que cette fête est toujours pertinente, et ce, même après 128 ans, puisque le travail fait partie de la vie de tous, nous permettant d'atteindre des objectifs tant personnels que collectifs. M. Salem poursuit en mentionnant qu'il a fallu de nombreuses luttes ouvrières afin que le travail soit enfin valorisé, de même qu'il a fallu sensibiliser le patronat dans la recherche d'humanisme; ce qui fût fait grâce au travail des syndicats, permettant ainsi d'obtenir, à titre d'exemples, des vacances et des assurances.

Le chef de l'opposition officielle enchaîne et précise qu'au Québec les syndicats ont été plus que des institutions pour défendre leurs travailleurs, ils ont aussi participé à l'ensemble des débats sociaux de la province; particulièrement à la francisation des entreprises, dans les luttes pour le droit des femmes et contre l'homophobie, pour la vitalité de l'économie et l'environnement, en plus d'être des agents économiques importants, notamment avec la gestion de nombreux fonds de travailleurs et de fonds de retraite. M. Salem explique aussi que les syndicats ont fait figure de précurseurs dans les regroupements citoyens, et ce, pour la défense des intérêts communs.

Enfin, le chef de l'opposition officielle souhaite bon congé à l'ensemble des travailleurs-ses en cette 128^e Fête du travail.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et déclare le point 15.05 adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 15 h 56, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0820

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), pour une période de sept mois à compter du 1^{er} octobre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 \$ à 182 956,87 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 \$ à 182 956,87 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157004
80.01 (20.01)

CM22 0821

Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., pour l'achat de munitions de pratique de calibre .300 Blackout (Lot 1) pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 388 569,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19201 (5 soum. - 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Rampart International Corp., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre .300 Blackout pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 388 569,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19201;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rampart International Corp.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1227026002
80.01 (20.02)

CM22 0822

Accorder un contrat à Intercontinental Truck Body Ltée, pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route - Dépense totale de 147 852,10 \$, taxes incluses Appel d'offres 22-19341 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Intercontinental Truck Body Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 852,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19341;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228247004
80.01 (20.03)

CM22 0823

Autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1200362001
80.01 (20.04)

CM22 0824

Accorder un contrat à St-Germain égouts et aqueducs inc., pour l'acquisition de ponceaux et de raccords en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 149 467,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19304 (1 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à St-Germain égouts et aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de ponceaux et de raccord en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19304;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229568001
80.01 (20.05)

À 16 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0825

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 862 207,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 \$ à 6 962 792,89 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 417 395,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 \$ à 6 962 792,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 444 811,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement du Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229376002
80.01 (20.06)

CM22 0826

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 458 613,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 \$ à 2 172 096,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 365 066,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 \$ à 2 172 096,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 546,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229376003
80.01 (20.07)

CM22 0827

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 660 271,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage pour les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda senc. pour le lot 2 (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 \$ à 1 939 357,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 475 584,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 \$ à 1 939 357,57 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 184 686,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229376004
80.01 (20.08)

CM22 0828

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Centre de l'auto A.G.R. et Centre de Service 2010 pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord Est et Secteur Sud), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 418 298,21 \$, taxes incluses (contrat : 1 233 302,80 \$ + contingences: 184 995,41 \$) - Appel d'offres public 21-19042 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord-Est et Secteur Sud), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19042;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Centre Beaumont Pneus et Mécanique	Lot 1 - PDQ 26	226 132,83 \$
Centre de l'auto A.G.R.	Lot 7 - Service gendarmerie Sud	155 051,15 \$
Centre de Service 2010	Lot 8 - PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro	492 093 \$
Centre de Service 2010	Lot 11 - Division des ressources matérielles et informationnelles	360 025,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 184 995,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225382015
80.01 (20.09)

CM22 0829

Accorder un contrat à Access Information Management of Canada ULC pour une période de 84 mois se terminant le 31 décembre 2029, pour le service d'entreposage de documents semi-actifs - Dépense totale de 1 797 924,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19240 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Acces Information Management of Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 84 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 924,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19240 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Access Information Management of Canada ULC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224145001
80.01 (20.10)

À 16 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0830

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte - Dépense totale de 315 577,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 315 577,63 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482023
80.01 (20.11)

CM22 0831

Exercer l'option de la première prolongation pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service EDILEXPERT dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), pour une dépense estimée de 711 503,50 \$, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 776 081,24 \$ à 1 487 584,74 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 60 mois et autoriser une dépense additionnelle de 711 503,50 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service Édilexper dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 776 081,24 \$ à 1 487 584,74 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 748 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 14 200 \$ pour l'année 2023, de 19 100 \$ pour l'année 2024, de 32 100 \$ pour l'année 2025, de 32 100 \$ pour l'année 2026 et de 99 500 \$ pour l'année 2027, pour un total de 197 000 \$ pour les cinq années;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229462003
80.01 (20.12)

CM22 0832

Accorder cinq contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 14 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de six mois chacune - Dépense totale de 5 358 639,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19342 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 14 mois, cinq contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19342 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 1 - Rivière-des-Prairies, Montréal-Est, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou	1 021 265,44 \$
	Lot 2 - Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard	1 057 310,10 \$
	Lot 3 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont-La Petite-Patrie	1 273 578,08 \$
	Lot 4 - Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont, Westmount, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1 165 444,09 \$
	Lot 5 - Le Sud-Ouest, Verdun, LaSalle, et conteneurs semi-enfouis (Agglomération)	841 042,13 \$
TOTAL		5 358 639,84 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228554003
80.01 (20.13)

CM22 0833

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques suite aux travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, pour une période de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune - Dépense totale de 336 828,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 280 690,52 \$ + contingences : 28 069,05 \$ + incidences : 28 069,05 \$) - Appel d'offres public 475955 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 690,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475955;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228693001
80.01 (20.14)

CM22 0834

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Michell Bearings ltée pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 391 978,50 \$, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-002

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Michell Bearings ltée, pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 391 978,50 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-002;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482020
80.01 (20.15)

À 16 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0835

Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687, et autoriser une dépense additionnelle de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour cinq écocentres dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3 et autoriser une dépense additionnelle de 2 722 221,85 \$, taxes, variation en quantité et contingences incluses, pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle dans le cadre des contrats accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. (CG19 0570), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,02 \$ à 8 342 048,87 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrat 19-17886 et autoriser une dépense additionnelle de 261 513,16 \$, taxes incluses, pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0571), majorant ainsi le montant total du contrat de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687 (CG19 0432) accordé à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une dépense totale de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811 (CG19 0570), lots 1, 2 et 3, accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle respectivement, pour une dépense totale de 2 101 906,14 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,03 \$ à 7 721 733,17 \$, taxes incluses;
- 3- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17886 (CG19 0571) accordé à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle pour une dépense totale de 261 513,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 281 961,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 5- d'autoriser une dépense de 338 354,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0836

Accorder un contrat à Venne Ford, pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine - Dépense totale de 2 200 193,96 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 095 422,82 \$ + contingences : 104 771,14 \$) - Appel d'offres public 22-19284 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 094 422,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19284;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 771,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382023
80.01 (20.17)

CM22 0837

Accorder un contrat à Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2025 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 518 100,06 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 1 380 090,96 \$ + contingences : 138 009,10 \$) - Appel d'offres public 22-19364 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Opsis gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 380 090,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19364;
- 2- d'autoriser une dépense de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157008
80.01 (20.18)

CM22 0838

Accorder un contrat à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes et contingences incluses (Contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Subairtech, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 573,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 674,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226279001
80.01 (20.19)

CM22 0839

Accorder des contrats à la firme Toromont CAT / Industries Toromont Itée pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement - Dépense totale de 5 686 359,03 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 4 738 632,54 \$ + contingences : 947 726,49 \$) - Appel d'offres public 22-19371 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19371;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 2 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 4 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 5 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 6 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 7 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont Itée	Lot # 16 - Niveleuse avec chasse- neige (centre de formation)	771 151,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 947 726,49 \$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 853 000 \$ en 2023, 2024, 2025, 2026 et de 483 000 \$ en 2027 pour un total de 3 895 000 \$, net de ristourne de taxes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT / Industries Toromont Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225382022
80.01 (20.20)

À 16 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0840

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 250 985,01 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour le lot 2 (CE20 0639) pour une période de 12 mois (du 14 mai 2022 au 13 mai 2023), majorant ainsi le montant total de la dépense de 501 970,01 \$ à 752 955,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 203 496,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature (CE20 0639 – lot 2), pour une période de 12 mois, soit du 14 mai 2022 au 13 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 406 993,12 \$ à 610 489,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 789,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228177004
80.01 (20.21)

CM22 0841

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine de Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 324 781,38 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 295 255,80 \$ + contingences : 29 525,58 \$) - Appel d'offres public 10393 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 255,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 525,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227572001
80.01 (20.22)

CM22 0842

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour la réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval - Dépense totale de 4 871 821,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 3 747 554,94 \$ + contingences : 749 510,99 \$ + incidences : 374 755,49 \$) - Appel d'offres public CP21026-128813-C (3 soum. conformes)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 747 554,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21026-128813-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 749 510,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 374 755,49 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482017
80.01 (20.23)

CM22 0843

Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 \$ à 1 154 425,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 \$ à 1 154 425,33 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482024
80.01 (20.24)

CM22 0844

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 372 115,51 \$, taxes et contingences incluses (Contrat : 1 143 429,59 \$ et contingences : 228 685,92 \$) - Appel d'offres public SP22039-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no. 2 et no. 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 429,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22039-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 228 685,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482018
80.01 (20.25)

À 16 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0845

Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009011
80.01 (20.26)

CM22 0846

Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0084), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009012
80.01 (20.27)

CM22 0847

Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009010
80.01 (20.28)

CM22 0848

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Est-de-l'Île, en 2022, afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383009
80.01 (20.29)

CM22 0849

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488 pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à la firme Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

1227443001
80.01 (20.30)

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 août 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, M.   ric Alan Caldwell, Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Benoit Langevin, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian, Mme Chantal Rossi et Mme Despina Sourias

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r  dacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordinatrice – soutien au conseil municipal et au conseil d'agglom  ration

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour    toutes et    tous et d  clare la s  ance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Ionita Laurian	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris et Mme Dominique Ollivier)	Aimerait une réponse plus concrète par rapport à celle qu'il a reçue à sa question posée lors du conseil municipal du 13 juin dernier / Réitère sa question
M. Pierre-Luc Girard-Lauriault	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Marianne Giguère)	Quel est le budget pour le réseau cyclable en fonction de l'équité territoriale et de la pérennisation et la protection des espaces verts? / Quelle est la norme qui régit les bordures de rue?
Mme Katherine Collin	Membres du conseil (Mme Caroline Bourgeois)	Quel est le plan de l'Administration afin de protéger l'intégralité des espaces verts sur les terrains du Technoparc? / Aimerait une précision concernant le nord du Technoparc
Mme Stéphanie Thibault	Membres du conseil (M. Sylvain Ouellet et Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Projet de piste cyclable sur la rue Sagard dans le district François-Perreault – Souhaite une collaboration dans le cadre du développement de ce projet / Y a-t-il un programme d'aide (par exemple, l'autopartage) pour les citoyens-ennes qui ont besoin de leur voiture?
M. Neil Whitehouse	Mme Valérie Plante M. Alan DeSousa (Mme Caroline Bourgeois)	Avez-vous l'intention de travailler ensemble pour la préservation des terrains verts et la protection des monarques au Technoparc? / Allez-vous demander au ministère fédéral des transports (Transports Canada) de conserver ces terrains verts?
Mme Marie Paule Lebel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration va intervenir auprès du gouvernement provincial afin que soit protégées les Résidences privées pour aînés-es (RPA) dont Mont-Carmel, le temps qu'une législation gouvernementale prenne effet ? / Suggère des mécanismes pour une prise en charge communautaire ou publique des RPA
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Pourquoi ne demande-t-on pas à tous les pays développés et en développement de déclarer la guerre aux changements climatiques? / Suggère un document pédagogique pour changer nos comportements en matière d'adaptation aux changements climatiques
Dépôt de documents		
M. Gaétan Roberge	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce qu'il y aura une mobilisation de tous les arrondissements en matière de réglementation afin de protéger les RPA à Montréal? / Souhaite que tous les arrondissements adoptent éventuellement la même réglementation à cet effet
Mme Constance Vaudrin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Devant la situation de changement de vocation pour les RPA, quelles sont les actions de l'Administration pour la contrer et quelles sont les étapes pour y parvenir?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Rogue	M. Luc Rabouin	Quelles sont les données recueillies auprès des commerçants et des usagers des rues piétonnes concernant les habitudes des automobilistes? / Comment justifier la quasi-exclusivité de ces organismes dans la décision de l'usage fait des rues commerciales?
M. John R. Philpot	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Pourquoi l'Administration ne pose pas de conditions dans son financement du Grand Prix cycliste de Montréal? / Aimerais les commentaires de l'Administration concernant la qualification d'un projet « d'anti-apartheid israélien »
M. Normand Breault	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quelle sera l'implication de l'Administration pour protéger les RPA dont Mont-Carmel, et ce, à l'approche des élections provinciales? /

À 20 h 07, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Isabelle Lamontagne	M. Benoit Dorais	Que ferez-vous pour améliorer la situation qu'entraîne la suppression de nombreux stationnements dans les rues de Griffintown, ma famille ne voulant plus venir me visiter, n'étant pas toujours en mesure de prendre le transport en commun?
Dawn Sutherland	Mme Sophie Mauzerolle	There are traffic lights at the corner of St.Patrick/Chemin du Musée / St.Joseph/Chemin du Canal. Recently, arrow signals have been added, but have not been properly programmed. I was driving west on St.Patrick and wanted to turn left onto Chemin du Musée. The turned green with arrows for straight through and left turn. Normally this means I would have priority to turn left. However, this was not the case: oncoming traffic went straight through. Thankfully I did not have time to start my left turn as there would have been an accident. Please correct this as soon as possible... this is an accident waiting to happen

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Travis Todd	Mme Valérie Plante (Mme Éricka Alneus)	I'd first like to thank the city of Montreal, and you personally, for supporting Mtl Pride 2022. It is appreciated. While the parade fiasco grabbed all the headlines, I wish to express concern over the venue. Were you aware that there was only one point of entry at the Olympic Stadium venue (unless you paid \$150 for single day VIP pass). How is that accessible to all? Two hour wait times to enter the venue meant hundreds and hundreds of people, very much looking forward to the events, left in frustration. And why push the celebration further east in the first place? The Gay community was pushed out of downtown in the 70's, and now, in 2022, we are pushed further east. The optics are horrible. Perhaps Just for Laughs can have the Stadium next year? (I didn't think so.) Next year, please consult with the Queer community first. (And no, Pride organizers DO NOT speak for the community). Thanks for your time.
Kevin Callahan	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Il y a un an, le conseil municipal de Montréal a voté à l'unanimité pour renommer le parc Somerled en l'honneur de feu Warren Allmand, OC. À ce jour, aucune signalisation n'a été modifiée. M. Allmand était un grand Montréalais et un champion des droits de la personne de renommée mondiale. Pourquoi faut-il tant de temps pour qu'il soit reconnu par la ville de Montréal ? Il ne faut pas beaucoup de temps pour changer certains panneaux, ce délai est donc inexplicable
Laurine Mabit	Mme Caroline St-Laurent (Mme Marianne Giguère)	Qui autorise les travaux sur la rue Notre Dame ? J'emprunte la piste cyclable sur notre dame entre la rue Viau et la rue Boucherville tous les jours, enfin déjà peut on vraiment parler de piste cyclable ? il s'agit simplement d'un trottoir très mal en point... Nous avons tous les rejets de pollutions des camions, une piste a peine empruntable entre les trous, les cailloux, et sable volant à chaque passage de camion, sans parler des bouts de verre risquant de crever tous les jours... mais en plus cette piste devient de moins en moins praticable car tous les jours nous avons de part et d'autre des travaux, et surtout les camions de travaux qui se stationnent en plein milieu du trottoir.. ou sommes nous donc sensés passer ? Ce matin 4 véhicules de chantiers se sont trouvés sur ma route me faisant changer de trottoir trois fois et passer sur la route de notre dame au milieu des camions une fois .. trouvez vous cela normal ? Sécuritaire ?!?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Nikita Mukhanov	Élu-e de Saint-Henri (M. Benoit Dorais)	Good day, Nikita here, Residential real estate broker with LJ Realities. We are planning to purchase a duplex with my clients located at 4743-4747 Rue Ste-Émilie Montréal (Le Sud-Ouest) H4C 2B5. They want to connect first and second floor and make the third floor back into a separate unit. Currently, the second and third floors are connected. They want to invert it into first and second floor together and third floor separate. Please let me know if it is doable and how could we proceed. Looking forward to hearing from you. You can call me at 5146380104 or email to nikita@ljrealities.com. Thank you in advance
Serge Elie	Élu-e responsable parc (Mme Caroline Bourgeois)	Ça fait 22 ans que je demeure en face du parc . Je voudrais savoir quand allez-vous aménager ce parc , Simone Dénéchaud, pour qu'il soit conforme à un parc municipal et accessible pour tout citoyen. Merci
Mario Thibert	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Je suis impressionné par la beauté du théâtre de verdure. Félicitations à votre équipe. En revanche, j'y suis allé quelques fois avec plaisir, mais il n'y a pas assez de suppose pour attacher les vélos. C'est pathétique pour une ville se disant la plus cycliste en Amérique. Inspirez vous des grandes villes européennes comme Berlin, Amsterdam ou Copenhague. Leurs stationnements vélos sont formidables, plusieurs centaines de vélos, près des garderies, des écoles et des universités, et bibliothèques etc.. C'est beau à voir. SVP, agissez. Lors d'évènements, il faut en installer beaucoup plus. Peut-être pourraient ils être amovibles? L'hiver, on a moins besoin. Merci. Mario Thibert
Ruby Fradkin	M. Alex Norris	Why can't I get in and out of my block to park to shop to have my special needs child picked up by transport adapte
Diarra Aboubacar	M. Benoit Dorais	Pourquoi quand j'appelle pour prendre rendez-vous on me donne pas rendez-vous
André Trépanier	M. Benoit Dorais	Des membres de l'équipe d'inspection du Service de l'habitation de Montréal avaient demandé, en mars 2022, aux locataires du 7535 et du 7345, de l'Acadie de quitter leur logement. Ceux-ci et celles-ci étaient ensuite évacués-e-s en bonne et due forme par la Ville de Montréal en avril 2022, car il s'avérait finalement que le bâtiment représentait une menace sérieuse à la sécurité. Or, le propriétaire n'a jamais entrepris de travaux pour rendre le bâtiment sécuritaire, ni même produit de demande de permis pour ce faire. Nous venons d'apprendre que le 7535-7545, de l'Acadie a été mis en vente. Est-ce que la Ville de Montréal pourrait l'acquérir afin qu'il soit ensuite converti en logements sociaux ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christiane Nepveu	Élu-e responsable (M. Luc Rabouin)	Pourquoi la période piétonnière est si longue?
Marie Tanguay	Élu-e responsable (Mme Caroline Bourgeois)	je ne comprends pas je doit faire quoi ou aller voir qui enfaite je vais vous reparler des manifestations ou encore juste les féministe ca ou des personnes sur les réseaux sociaux sa pu d'allure homme ou femme transgenre ou pas blanc ou noir les personnes qui se de nude en publique cest des nudistes cest pas en publique qui faut le faire aller sur la plage doka aupire. pas au mont royal ou des les metro ya aussi la manifestation no pants subway cest pas hygiénique et il devrais avoir une réglementation malheureusement sa cest du nudisme je veut pas en voir ou je suis je vais me battre pour ca car je suis dans mon droit et c'est degeulasse dans des endroit public ya tout le mondes faut faire des lois car moi cest un atteinte a ma vie de voir ca
Barbara Vininsky	Mme Gracia Kasoki Katahwa	We submitted a petition of over 500 names concerning the bus lane on the west side of decarie where there is no traffic congestion. Why were we not approached to discuss how this will impact our business which it will We presented photos of the lack of traffic congestion between 3.30-6.30. Why were these photos not even looked at
Marianna Gagnon	Mme Sophie Mauzerolle (M. Luc Rabouin)	En mars 2022, vous avez participé à l'annonce de la formation d'une "Task force" pour réviser l'ensemble des projets qui s'abattent sur le secteur Assomption-Sud Longue Pointe rebaptisé Parc Industriel de la Grande Prairie dans Mercier Hochelaga-Maisonneuve. Ce nouveau Plan directeur devait être présenter "plus tôt que tard". Quand sera-t-il rendu public ? Quand connaissons-nous les tracés pour le prolongement de la rue Souigny et la construction du tronçon Assomption-Sud ?
Fergus Keyes	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Bonjour. En cette période de COVID pourquoi est-ce que Moderna (l'usine de vaccins) n'a pas finalement choisi de rester à Montréal et est allé à Laval à la place? Je suis déçu parce que c'était rassurant d'avoir des vaccins fabriqués dans notre ville. Dommage...

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 36. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0850

Autoriser une dépense additionnelle de 700 000 \$, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 \$ à 4 319 460,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 000 \$, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 \$ à 4 319 460,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226989002
80.01 (20.31)

CM22 0851

Approuver le projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc., dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645, pour le projet de désinfection des eaux usées par ozonation (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat et en autoriser la signature

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645 (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat;
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1227482025
80.01 (20.32)

CM22 0852

Exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans budget additionnel, pour la prestation de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023;
- 2- d'autoriser la directrice du Bureau de projets TI à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229384001
80.01 (20.33)

CM22 0853

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour un an reconductible deux fois, avec Rousseau Lefebvre inc. (4 306 618,58 \$, taxes incluses) et Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C. (2 595 733,09 \$, taxes incluses), pour fournir des services en architecture du paysage pour divers projets de la division des grands projets partenaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 22-19274 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture du paysage dans le cadre de la réalisation des grands projets partenaires à la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19274;

<u>Firmes</u>	<u>Somme maximale</u>	<u>Contrat</u>
Rousseau Lefebvre inc.	4 306 618,58 \$	1
Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C	2 595 733,09 \$	2

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rousseau Lefebvre inc. et Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

1227211005
80.01 (20.34)

CM22 0854

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour un montant maximal de 307 673,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 307 673,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224794002
80.01 (20.35)

À 20 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0855

Approuver une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- 2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour coordonner la mise en œuvre de cette entente;
- 3- d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour les années 2023 à 2025, afin de mener à bien la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226924001
80.01 (20.36)

CM22 0856

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans l'avenue Donegani entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee et autoriser une dépense maximale, pour la Ville de Montréal, de 688 120,69 \$, taxes incluses (portion de contrat 625 564,26 \$ + contingences 62 556,43 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relativement à l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee devant la gare Cedar;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 625 564,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 556,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225842001
80.01 (20.37)

CM22 0857

Approuver l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAUPME) entreprises intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 \$ / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Autoriser un prêt additionnel 1 300 000 \$, soit 1 150 000 \$ à PME MTL Centre-Ville et 150 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du PAUPME

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 \$;
- 2- d'autoriser le versement d'un prêt de 1 150 000 \$ à PME MTL Centre-Ville et de 150 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229502002
80.01 (20.38)

CM22 0858

Autoriser la ratification du projet d'avenant no 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et du projet d'avenant no 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la ratification de l'avenant n°1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant n°1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et soulève une question de privilège concernant l'expression « déloyal » utilisée par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à l'égard de la conseillère Mary Deros. De plus, la leader adjointe de l'opposition officielle réfère à l'article 66 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) qui stipule que les membres du conseil doivent s'adresser directement à la présidente lors de leurs interventions.

La présidente du conseil considère que le rappel a été fait sur l'adresse à la présidence, mais pour ce qui est de la question de privilège touchant Mme Deros, les faits énoncés ne permettent pas de reconnaître en quoi les droits et privilèges de Mme Deros ont été atteints, en vertu du 4^e paragraphe de l'article 66 du Règlement.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et juge que les propos de la mairesse de Montréal insinuaient que Mme Deros était déloyale envers les choix de l'Administration relativement au financement de projets d'habitation. Après avoir pris en délibéré l'argumentaire de Mme Zuniga Ramos, la présidente du conseil réitère qu'elle ne peut reconnaître la question de privilège de la leader adjointe de l'opposition officielle et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole et indique que selon les pratiques habituelles, les intervenants inscrits au tableau prennent la parole avant que le droit de réplique soit donné. Puis, la présidente du conseil apporte quelques clarifications sur la notion de droit de réplique pour le bénéfice des membres du conseil.

À 21 h 17, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 30, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil fait un bref retour sur la notion de droit de réplique et cite l'article 78 du Règlement en complément d'information.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1229531002
80.01 (20.39)

CM22 0859

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de parc, de Le Club de golf Royal Montréal Itée / The Royal Montréal Golf Club Ltd, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme de 1 772 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Club de golf Royal Montréal Itée / The Royal Montréal Golf Club Ltd., à des fins de parc, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 772 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214435005
80.01 (20.40)

À 21 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0860

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 mètres carrés, pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable nécessaire pour permettre de desservir les citoyens et utilisateurs dans le cadre d'un lien de transport actif menant à la nouvelle station du REM Canora et à la sécurisation des traversées de l'intersection de l'avenue Wilderton et du boulevard Jean-Talon Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété, connue comme étant une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 mètres carrés, pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable en prévision de l'implantation de la nouvelle gare du REM Canora et la sécurisation de l'intersection de l'avenue Wilderton et de la rue Jean-Talon;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 030 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229245004
80.01 (20.41)

CM22 0861**Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

La conseillère Effie Giannou, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227019002
80.01 (20.42)

CM22 0862**Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 2 011 089 \$ à Ateliers Angus, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes pour les années 2022 et 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 2 011 089 \$ à Ateliers Angus, pour les ateliers 2022 et 2024, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383008
80.01 (20.43)

CM22 0863

Accorder un contrat de gré à gré à GSI Musique pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'oeuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 574 875 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et GSI Musique, pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'oeuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère, du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1223074001
80.01 (20.44)

CM22 0864

Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces addendas pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2.

Adopté à l'unanimité.

1228383010
80.01 (20.45)

À 21 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0865

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 \$ à Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 \$ à la Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord (CDEC Montréal-Nord) pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228351002
80.01 (20.46)

CM22 0866

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227953005
80.01 (20.47)

CM22 0867

Résilier le contrat 2018-03 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc., approuvé par la résolution CG21 0081, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat 2018-03 accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0081), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207474016
80.01 (20.48)

CM22 0868

Résilier le contrat 2018-04 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. approuvé par la résolution CG21 0082, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et la mise à niveau de sa station de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0082), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207474017
80.01 (20.49)

CM22 0869

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, ainsi qu'à l'Addenda no 1 lors de l'audit des états financiers de l'exercice financier 2021 dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 \$ à 4 633 794,55 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2021 dans le cadre du contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 \$ à 4 633 794,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1220029005
80.01 (20.50)

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 23 août 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 août 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, M.   ric Alan Caldwell, Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Benoit Langevin, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian, Mme Chantal Rossi et Mme Despina Sourias

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r  dacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordonnatrice – soutien au conseil municipal et au conseil d'agglom  ration

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait   de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit   en territoire non c  d   ». Elle demande ensuite une minute de silence.

La pr  sidente du conseil d  clare la s  ance ouverte et souhaite une bonne s  ance    toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 39, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Ionita	Mme Dominique Ollivier	Quelle est la définition d'équité? / Réitère sa question par rapport à son dossier
M. Marc Poulin	M. Alex Norris	Est-ce qu'il y a de la discrimination au parti de Projet Montréal, en référence au jugement à l'égard de M. Lussier? / Voter une motion contre une personne, est-ce un exemple qui contrevient au code d'éthique de Projet Montréal?
Mme Daphnee Azoulay	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-il permis de manifester seul-e à l'angle d'une rue à Montréal avec un mégaphone? / Réitère sa question

À 9h 57, la présidente du conseil, Mme Martie Musau Muele, suspend les travaux du conseil pour quelques minutes.

À 10 h 01, les travaux reprennent.

M. Pierre Page	Mme Dominique Ollivier	Où en sont les travaux de l'Administration concernant le budget 2023 et l'implantation de nouveaux revenus dans le contexte de l'inflation actuelle et d'une possible hausse de taxes; est-ce qu'il y a des représentations auprès des gouvernements pour de nouveaux pouvoirs municipaux et par exemple une taxe progressive? / Quelles sont les actions effectuées auprès du gouvernement provincial à ce sujet?
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quel est le plan de l'Administration afin que la population puisse manifester librement? Réitère sa question

À 10 h 11, la présidente du conseil fait la lecture de six questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Alain Paradis	M. Luc Rabouin	Bonjour. En cette période de COVID pourquoi est-ce que Moderna (l'usine de vaccins) n'a pas finalement choisi de rester à Montréal et est allé à Laval à la place? Je suis déçu parce que c'était rassurant d'avoir des vaccins fabriqués dans notre ville. Dommage...

La leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Luc Rabouin visant le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, clôt le débat en ne reconnaissant pas cette question de privilège et informe les membres du conseil que c'est à la fin de la période de questions du public que les questions de privilège et de règlement doivent être adressées.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Yehudah Nayman	Mme Gracia Kasoki Katahwa	we have had more than 2 year of hell, with the new hotels and now with the water pipe upgrade, there is nowhere to park, I cant get into my drive way as the road is often blocked by trucks, the noise is unbearable. At the end of trans island and vazina it is impossible to see on coming traffic, the street is blocked with barriers, as least put a stop sign in all directions to help slow traffic down. we are at the end of what we can bear. please help.
Denis Collin	M. François Limoges	Pourquoi il n'y a pas plus de consultation quant aux vignettes de stationnement, c'est-à-dire que ça ne prend que 3 personnes pour autoriser l'implantation et que lorsque ceci est fait il n'y a pas de consultation non plus quant aux horaires et aux endroits ou les panneaux seront installés.
Rosanna Nobile	Membres du conseil (M. Alex Norris)	Who is responsible for complaints concerning adaptation montreal?
Alexia Georgantas	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	The landlord evicted the tenants of three (3) 5 1/2 apartments in a six unit building to change the destination of these apartments and convert them into rooming houses! He obtained a regular renovation permit from the city ,and started the works! Upon completion he rented these rooms, 4 in each apartment to students ,with leases to each of them! So there are four rented rooms in each apartment , kitchen ,bathroom but not any common area space! The previous living room was converted into a room! Upon contacting the city ,I was told that the destination of the building has not change and there are no issued permits to modify the interior of these apartments ,and there is no certificate of occupancy issued to the landlord permitting him to operate these rooming houses ! No permit was issue to modify the interior ,and Upon inspection ,no sinks were installed in any room! What is the bylaw about apartments that could conform into rooming houses,such as interior modifications?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Orlando Nicoletti	Mme Dominique Ollivier	Lors de la première consultation prébudgétaire en juin, 90% des commentaires soumis ont demandé à la Ville de réintégrer une question sur le financement de la police dans l'enquête prébudgétaire de cet automne, et/ou de réduire le budget du SPVM. En 2020, 73% des répondants à l'enquête prébudgétaire avaient demandé la réduction du budget du SPVM et le réinvestissement de ces fonds dans des programmes communautaires. En 2021, la question sur le financement de la police avait malheureusement été supprimée de l'enquête budgétaire. Prenez-vous acte des résultats de la consultation de juin qui ont indiqué que les Montréalais veulent voir le budget du SPVM réduit et réalloué, ou veulent du moins avoir leur mot à dire sur le financement du SPVM? Pouvez-vous prendre l'engagement d'inclure une question claire sur le financement du SPVM dans l'enquête budgétaire de 2022?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 26. Elle remercie les personnes du public qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

Avant de céder la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la poursuite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en vertu de l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), cède la parole au conseiller Alan DeSousa, qui soulève une question de privilège.

Le conseiller Alan DeSousa revient sur la réponse du conseiller Luc Rabouin donnée à M. Paradis. Plus précisément, le conseiller Alan DeSousa questionne le fait que son nom ait été nommé à deux reprises de même que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, dans le contexte du traitement du dossier. M. DeSousa considère que ces propos touchent son honneur et sa réputation; il souhaite une rectification à cet effet. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité M. Alex Norris. Ce dernier croit qu'il n'y a pas eu d'atteinte aux privilèges de M. DeSousa et que la réponse de M. Rabouin était respectueuse.

La présidente du conseil remercie les intervenants et rappelle que cette période n'en est pas une de débat entre les membres. En terminant, elle juge qu'il n'y a pas eu de violation de privilèges à l'égard de M. DeSousa et clôt le débat.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 33, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quels sont les scénarios d'augmentation de taxes dans le budget 2023? Reformule sa question en soulignant l'aspect de prévisibilité et d'ordre de grandeur

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Demande de rétablir le nombre d'effectifs de policiers-ères au seuil de 2018-2019 au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Reformule sa question en donnant les exemples des postes de quartier à cet effet
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	En s'appuyant sur l'Étude - La contribution des universités du Grand Montréal à l'économie du Québec publiée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, est-ce que l'Administration compte renouveler l'entente avec les recteurs-trices des universités, si oui, à quel moment et à qui sera confiée cette tâche? /

À 10 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Suggère de se doter d'échéanciers afin de poursuivre ce travail
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que le Programme d'aide financière aux commerçants en situation de chantiers majeurs constitue un bon Programme? Demande des justifications à cet effet / Aimerais sensibiliser l'Administration sur la perception de ce Programme par les commerçants malgré les modifications apportées en 2021

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 59.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des personnes élues et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0870

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Techno Feu inc. pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an - (Montant estimé des ententes : 52 000 463,03 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 43 333 719,19 \$ + contingences : 8 666 743,84 \$) - Appel d'offres public 21-18954 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle Techno Feu inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18954;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Techno Feu inc.	Lot # 1	21 291 707,83 \$
Techno Feu inc.	Lot # 2	22 042 011,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 8 666 743,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0871

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor Itée pour la fourniture et livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes : 24 307 113,79 \$, taxes et variation des quantités incluses (ententes : 20 255 928,16 \$ + variation des quantités : 4 051 185,63 \$) - Appel d'offres public 22-19388 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19388 et au tableau de prix reçus joint :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 566 949,91 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	1 976 443,25 \$
Mines Seleine, une division Sel Windsor Itée	Groupe A (Sel régulier)	2 910 996,84 \$
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	11 801 538,17 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 051 185,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0872

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec STI Maintenance inc., pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 408 401,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19373 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 par laquelle STI maintenance inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), pour une somme maximale de 3 408 401,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19373;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
STI Maintenance inc.	Lot 1	526 493,52 \$
STI Maintenance inc.	Lot 2	822 521,95 \$
STI Maintenance inc.	Lot 3	1 927 164,96 \$
STI Maintenance inc.	Lot 4	132 221,25 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de STI Maintenance inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225035002
80.01 (20.53)

CM22 0873

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à EBI Envirotech inc., un contrat d'une durée de 24 mois, pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois - Dépense totale : 2 518 891,12 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 099 075,93 \$, contingences : 419 815,19 \$) - Appel d'offres public 22-19130 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 099 075,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19130;
- 3- d'autoriser une dépense de 419 815,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482010
80.01 (20.54)

CM22 0874

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Innotex inc. pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation, pour une période de dix ans (Montant estimé de l'entente : 10 564 236,43 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19163 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans par laquelle Innotex inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits de combat et des services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations, pour une somme maximale de 10 564 236,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19163;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1223838001
80.01 (20.55)

À 11 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0875

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount - Dépense totale de 19 559 833,05 \$, taxes incluses (contrat : 15 398 366,05 \$ + contingences : 2 300 234,92 \$ + incidences : 1 861 232,08 \$) - Appel d'offres public 466711 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 398 366,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466711;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 300 234,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 861 232,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 2 086 662,83 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 814 489,41 \$ + contingences : 272 173,41 \$), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Westmount en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 222 243,28 \$, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 \$ + contingences : 23 312,99 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0876**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour la construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield - Dépense totale de 24 397 290,93 \$ (contrat : 21 215 035,59 \$ + contingences : 3 182 255,34 \$) - Appel d'offres public CP21003-177690-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 215 035,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21003-177690-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 182 255,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482015
80.01 (20.57)

CM22 0877**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue - Dépense totale de 8 893 979,79 \$, taxes, contingence et incidences incluses (Contrat : 7 343 434,34 \$ + contingences : 1 101 515,15 \$ + incidences : 449 030,30 \$) - Appel d'offres public 10390 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 434,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10390;
- 3- d'autoriser un montant de 1 101 515,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 449 030,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226945001
80.01 (20.58)

CM22 0878

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour les travaux civils et béton dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 68 476 961,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 64 840 661,33 \$ + contingences : 3 242 033,07 \$ + incidences : 394 267 \$) - Appel d'offres public DP22013-189804-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le Lot 2 - Travaux civils et béton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 840 661,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22013-189804-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 242 033,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 394 267 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482016
80.01 (20.59)

CM22 0879

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes et contingences (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 268 058,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15763;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 567 014,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229057004
80.01 (20.60)

À 11 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0880

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Roland Grenier construction ltée pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 7 266 183,31 \$, taxes et contingences incluses (pour les 4 lots) (contrat : 6 605 621,19 \$ + contingences : 660 562,12 \$) - Appel d'offres public 21-19319 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par lesquelles Roland Grenier construction ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux généraux d'entretien pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 6 605 621,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19319;

Firme	LOTS	Montant (taxes incluses)
Roland Grenier construction ltée	1	1 280 576,14 \$
Roland Grenier construction ltée	2	2 263 144,15 \$
Roland Grenier construction ltée	3	665 630,63 \$
Roland Grenier construction ltée	4	2 396 270,27 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 660 562,12 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Roland Grenier construction ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0881

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux contrats cadres de services professionnels en ingénierie un avec Les Services EXP inc. (contrat A) et un avec FNX-Innov inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 7 466 354,39 \$, taxes incluses (contrats A et B : 7 248 887,75 \$ et contingences : 217 466,64 \$) - Appel d'offres public 22-19310 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des contrats cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, avec option de renouvellement du contrat d'une année, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19310 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP Inc	contrat A	3 421 884,51 \$
FNX-Innov inc.	contrat B	3 827 003,24 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 102 656,54 \$ pour le contrat A et de 114 810,10 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. (Contrat A) et FNX Innov inc. (Contrat B) ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225072002
80.01 (20.62)

CM22 0882

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes d'achat contractuelles avec Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée et Univar Solutions Canada Itée, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval pour une période de 12 à 15 mois et demi selon l'entente (Montant estimé des ententes : 6 920 852,20 \$ (contrats : 6 291 683,82 \$ + variation des quantités : 629 168,38 \$) - Appel d'offres public 22-19367 (1 soum. par lot)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et d'une durée de 15 mois et demi pour le lot 8, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19367;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses	Nombre de soumissionnaires par lot
Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	1 497 434,40 \$	1
Lot 2: Aluminate de sodium	Kemira Water Solutions Canada inc.	302 177,30 \$	1
Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	Kemira Water Solutions Canada inc.	313 479,34 \$	1
Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	Kemira Water Solutions Canada inc.	2 605 540,46 \$	1
Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	Sel Windsor Itée	1 250 225,50 \$	1
Lot 8: Soude caustique liquide (50%)	Univar Solutions Canada Itée	322 826,81 \$	1

- 3- d'autoriser une dépense de 629 710,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8 pour la durée des ententes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée. et Univar Solutions Canada Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227100004
80.01 (20.63)

CM22 0883

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Société de développement social pour poursuivre les activités d'intervention de la Halte chaleur de Favreau pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 667 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022, par lequel Société de développement social s'engage à fournir à la Ville ses services pour assurer la poursuite des activités d'intervention de la Halte-chaleur de Favreau, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 766 667 \$, toutes taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228341001
80.01 (20.64)

CM22 0884

Approuver un projet d'avenant 1 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0211) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'avenant à l'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

1221019002
80.01 (20.65)

À 11 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0885

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour le réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

1225842002
80.01 (20.66)

CM22 0886

Approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour une somme de 267 999 \$, plus les taxes si applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville de Montréal deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour un montant de 267 999 \$, plus les taxes si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228290001
80.01 (20.67)

CM22 0887

Autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217723004
80.01 (20.68)

CM22 0888

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis d'un immeuble qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique Dickson

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis dans l'immeuble situé aux 5660-5696, rue Sherbrooke Est, qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique (PVM) Dickson, lesquels sont identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2022-082 de la STM.

Adopté à l'unanimité.

1227945005
80.01 (20.69)

CM22 0889

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., pour un terme de 11 ans, 9 mois et 8 jours, rétroactivement du 22 février 2020 au 30 novembre 2031, un espace à bureaux situé au 1669, rue Berri à Montréal, d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés (1006,8 mètres carrés), pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un loyer total de 263 145,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 11 ans, neuf mois et huit jours à compter du 22 février 2020, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés situé au 1669, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 263 145,60 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus à la modification de bail;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire d'un montant de 53 059,32 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles vers le Service de la stratégie immobilière pour l'année 2022;
- 3- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant récurrent de 20 997,50 \$, net de taxes, pour l'année 2023 et les suivantes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224565005
80.01 (20.70)

À 11 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) et 80.01 (20.72) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0890

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225329001
80.01 (20.71)

CM22 0891

Résilier la convention de soutien financier de 249 000 \$ accordé à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CG20 0591) dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020 relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier la convention de contribution financière de 249 000 \$ accordée à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord), approuvée par la résolution CG20 0591, relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables » dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020;
- 2- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 249 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1208379002
80.01 (20.72)

À 11 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0892

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & CIE de la Société de transports de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

1227422001
80.01 (30.01)

CM22 0893

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2022 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229569002
80.01 (30.02)

CM22 0894

Émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), considérant que :
 - les travaux n'affecteront pas le potentiel agricole des lots en question;
 - les travaux n'affecteront pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
 - les travaux n'auront pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de futures activités agricoles;
 - les travaux ne présenteront pas d'effets négatifs en matière d'environnement;
 - les travaux semblent être nécessaires sur les lots en question;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation de l'homogénéité des exploitations agricoles;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation des ressources eau et des sols pour l'agriculture sur le territoire du Village de Senneville;
 - les travaux n'affecteront pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture;
 - le projet n'affectera pas le développement économique de la région et est sans effet sur les conditions socio-économiques du Village de Senneville;

- le projet n'interfère pas avec les quatre orientations et les huit objectifs prévus au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal adopté le 17 décembre 2015;
 - le projet est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions dans la mesure où toutes les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont obtenues;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre la résolution du conseil d'agglomération à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA.

Adopté à l'unanimité.

1228199002
80.01 (30.03)

CM22 0895

Annulation des soldes résiduels de 16 règlements d'emprunt d'agglomération, soit RCG 06-009, RCG 07-013, RCG 08-015, RCG 09-022, RCG 12-012, RCG 12-022, RCG 13-021, RCG 15-025, RCG 15-066, RCG 16-002, RCG 16-003, RCG 16-008, RCG 16-012, RCG 16-013, RCG 16-014, RCG 16-015

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au dossier décisionnel et faisant partie de la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe A;

- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1222836002
80.01 (30.04)

CM22 0896

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

1227862002
80.01 (30.05)

À 11 h 37,

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0897

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1227862003
80.01 (30.06)

CM22 0898

Autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsum inc. et Aecom Tecsum inc.) majorant ainsi les crédits de 677 146,25 \$ à 792 146,25 \$

Le leader de la majorité, Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsum inc. et Aecom Tecsum inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 677 146,25 \$ à 792 146,25 \$.

Adopté à l'unanimité.

1226684007
80.01 (30.07)

CM22 0899

Adopter la résolution du conseil d'agglomération de Montréal modifiant la résolution CG22 0420 pour ajouter la durée d'assujettissement des immeubles au droit de préemption et qui pourront être acquis aux fins de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier le paragraphe 1 de la résolution CG22 0420 pour y ajouter, après « d'assujettir au droit de préemption », la mention « pour une durée de 10 ans ».

Adopté à l'unanimité.

1223867005
80.01 (30.08)

À 11 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0900

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1225373001
80.01 (42.01)

CM22 0901

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1223867003
80.01 (42.02)

CM22 0902

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227211001
80.01 (42.03)

CM22 0903

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1227211003
80.01 (42.04)

CM22 0904

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1225373002
80.01 (42.05)

À 11 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0905

Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1228399003
80.01 (42.06)

CM22 0906

Abroger la résolution CG19 0626 / Adoption - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG19 0626 concernant l'avis de motion et dépôt du Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224435002
80.01 (42.07)

À 11 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) à 80.01 (45.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0907

Approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 et le règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 \$, incluant les taxes, pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1227945004
80.01 (45.01)

CM22 0908

Approuver le Règlement R-210 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 159 371 \$ pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-210 autorisant un emprunt de 5 159 371 \$ pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1227945006
80.01 (45.02)

CM22 0909

Approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 15 ans pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1227945007
80.01 (45.03)

À 11 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0910

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour un montant forfaitaire maximal de 85 380 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$ pour la gestion du Théâtre Outremont, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant total de 125 000 \$ soit 50 000 \$ en 2022 et 75 000 \$ en 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE22 1080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pour une somme forfaitaire maximal de 85 380 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant total de 125 000 \$ soit 50 000 \$ en 2022 et 75 000 \$ en 2023;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1223205002

CM22 0911

Adopter l'amendement no 1 visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art de Clément de Gaulejac pour lui permettre de compléter l'œuvre qui doit être installée à la bibliothèque Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1180;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'amendement no 1 visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art de Clément de Gaulejac afin de lui permettre de compléter l'œuvre qui doit être installée à la bibliothèque Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190552003

CM22 0912

Accorder un contrat à Contant inc. pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Château-Pierrefonds, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 582 233,40 \$, taxes incluses (contrat : 485 194,50 \$ + variation des quantités : 72 779,18 \$ + contingences : 24 259,73 \$) - Appel d'offres public AO-22-19391 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1184;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Château-Pierrefonds, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'un an, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 485 194,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19391;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 779,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 259,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227711004

CM22 0913

Exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 681 495,83 \$, taxes incluses (contrat : 571 147,83 \$ + contingence : 110 000 \$), pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage au 125, rue Fernand-Seguin, dans le cadre du contrat accordé à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. (CM20 0771), majorant ainsi le montant du contrat de 1 362 991,66 \$ à 2 044 487,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1185;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 27 octobre 2022 au 26 octobre 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 571 147,83 \$, taxes incluses, pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage située au 125, rue Fernand-Seguin, dans le cadre du contrat accordé à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. (CM20 0771), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 362 991,66 \$ à 1 934 487,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1228886001

CM22 0914

Accorder un contrat à Globocam (Montréal) inc., pour la fourniture de châssis-cabine de camion 6X4 pour camion à déchets à benne compactrice de 20 verges cube - Dépense totale de 633 247,81 \$, taxes incluses (contrat : 575 679,83 \$ + contingences : 57 567,98 \$) - Appel d'offres public 22-19217 (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1186;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de châssis-cabine de camion 6X4 pour camions à déchets à benne compactrice de 20 verges cube, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 575 679,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19217;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 567,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1225382014

À 11 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0915

Accorder un contrat à Les Équipements Twin Laval inc., pour la fourniture de trois épandeurs à abrasifs de huit verges cube en acier inoxydable, avec une option de renouvellement pour deux épandeurs additionnels - Dépense totale de 185 914,58 \$, taxes incluses (contrat : 169 013,25 \$ + contingences : 16 901,33 \$) - Appel d'offres public 22-19323 (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1187;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Équipements Twin Laval inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois épandeurs à abrasifs de huit verges cube en acier inoxydable selon les caractéristiques décrites au devis 92322A11, avec l'option de renouvellement pour deux épandeurs additionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 169 013,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19323;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 901,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1225382016

CM22 0916

Autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de boni à la performance, dans le cadre du contrat de service accordé au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau (CM21 0927), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 933 275 \$ à 8 220 712,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1193;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de boni à la performance, selon les termes et conditions stipulés à la convention de services, dans le cadre du contrat accordé au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau (CM21 0927), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 933 275 \$ à 8 220 712,50 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215978001

CM22 0917

Conclure des ententes-cadres avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (Lots 5 et 10), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égouts et bornes d'incendie, pour une période de 12 mois incluant trois options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 672 947,43 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-19073 (1 seul soum. pour les lots 5 et 10)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1197;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les lots 5 et 10, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égouts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19073 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	408 482,18 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	10	176 689,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 87 775,75 \$, taxes incluses, pour un total de 672 947,43 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1214132004

CM22 0918

Accorder un contrat à Les Solutions de rangement Prisma inc. pour l'acquisition, l'assemblage et l'installation de rayonnage dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 677 771,13 \$, taxes incluses (contrat : 589 366,20 \$ + contingences : 88 404,93 \$) - Appel d'offres public 22-19356 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1200.;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Solutions de rangement Prisma inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition, l'assemblage et l'installation de rayonnage, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 589 366,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19356;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 404,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Solutions de rangement Prisma inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1228946003

CM22 0919

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles prévue aux contrats accordés à TTI Environnement inc. et GFL Environmental inc. (CM19 1132) pour une dépense totale de 238 231,33 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 572 818,22 \$ à 811 049,55 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1202;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17817, lots 1, 16 et 17, accordés aux firmes ci-dessous désignées (CM19 1132) pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de trois arrondissements pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, majorant ainsi le montant total des contrats de 488 854 \$ à 727 086 \$, taxes incluses :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
TTI Environnement inc.	19-17817 - 1	44 451,06 \$
TTI Environnement inc.	19-17817 - 17	29 578,22 \$
GFL Environmental inc.	19-17817 - 16	80 237,61 \$
Total		154 266,89 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 29 933,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat 19-17817 - lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 031,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat 19-17817 - lot 16;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1229634001

À 11 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0920

Accorder un contrat à XYZ Technologie culturelle inc. pour l'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 398 612,95 \$, taxes incluses (contrat : 379 631,38 \$ + contingences : 18 981,57 \$) - Appel d'offres public 22-19372 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1203;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire XYZ Technologie culturelle inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 379 631,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19372;
- 2- d'autoriser une dépense 18 981,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologie culturelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227959001

CM22 0921

Accorder un contrat à Simo Management inc., pour l'inspection partielle et diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de L'île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 117 717,85 \$, taxes incluses (contrat : 112 112,24 \$ + contingences : 5 605,61 \$) - Appel d'offres public 22-19178 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1207;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Simo management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'auscultation et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 112,24 \$, taxes incluses, pour le lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19178;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 605,61 \$, taxes incluses, pour le lot 4, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229133001

CM22 0922

Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 475 306,65 \$, taxes incluses (contrat : 396 088,88 \$ + contingences : 19 804,44 \$ + variation de quantités : 59 413,33 \$) - Appel d'offres 22-19411 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1210;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, JMV Environnement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le lot 5, le contrat pour la location de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 088,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19411 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 804,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 59 413,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de JMV Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1224922007

CM22 0923

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes de sonorisation et multimédia, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 315 100,69 \$, taxes incluses (contrat : 274 000,60 \$ + contingences : 41 100,09 \$) - Appel d'offres public 22-19403 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1213;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes de sonorisation et de multimédia, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 000,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19403;

- 2- d'autoriser une dépense de 41 100,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229439002

CM22 0924

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Énergère inc., fournisseur unique, pour la fourniture et la livraison de nSuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless, pour le système de gestion intelligente d'éclairage, d'une durée de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 611 954,44 \$, taxes incluses (entente : 489 563,55 \$ + variation des quantités : 97 912,71 \$ + contingences : 24 478,18 \$) - Avis d'intention 1540085

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1217;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 12 mois, par laquelle Énergère inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des nœuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une somme maximale de 489 563,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de gré à gré - Avis d'intention 1540085;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 912,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 478,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1224983002

À 12 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0925

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2023 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 2 646 366,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1218;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 2 646 366,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227231056

CM22 0926

Accorder deux contrats à Transport H. Cordeau inc., pour le service de transport de la neige, dans le cadre des activités de déneigement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de deux ans avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 3 750 300,54 \$, taxes incluses (contrats : 3 125 250,45 \$ + variations des quantités 468 787,57 \$ + contingences : 156 262,54 \$) - Appel d'offres public 22-19438 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1219;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Transport H. Cordeau inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour les services de transport de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19438 et aux tableaux de prix reçus :

Lot	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : MHM-210-2224	1 651 500,90 \$
Lot 2 : MHM-211-2224	1 473 749,55 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 156 262,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 468 787,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Transport H. Cordeau inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1229445005

CM22 0927

Accorder un contrat à Les Imprimés administratifs Continuum ltée, pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes SDC ainsi que divers projets et fourniture de papeterie pour les années 2023, 2024 et 2025 - Dépense totale de 787 305,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19433 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1220;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les imprimés administratifs Continuum ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes SDC ainsi que divers projets et fourniture de papeterie pour les années 2023, 2024 et 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 786 325,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19433;
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 6 400 \$ en 2023, de 18 800 \$ en 2024 et de 32 200 \$ en 2025;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les imprimés administratifs Continuum ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228472001

CM22 0928

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'optimisation de l'accessibilité universelle au Bain Schubert, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 656 992,11 \$, taxes incluses (contrat : 1 302 666,75 \$ + contingences : 260 533,35 \$ + incidences : 93 792,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15833 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1223;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Bain Schubert, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 302 666,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15833;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 533,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 93 792,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences; de ce budget, un montant de 5 650 \$, taxes incluses, sera payé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1228750003

CM22 0929

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Pavillon de la forêt du parc Angrignon - Dépense totale de 1 727 614,35 \$, taxes incluses (contrat : 1 301 517 \$ + contingences : 195 227,55 \$ + incidences : 230 869,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15836 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1224;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Pavillon de la forêt du parc Angrignon, situé au 7050, boulevard De La Vérendrye, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 301 517 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15836;
- 2- d'autoriser une dépense de 195 227,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 230 869,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228386001

À 12 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0930

Résilier le contrat accordé à Norgéreq ltée pour la réalisation des travaux de construction du projet de réaménagement du Bain Saint-Michel dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 0297)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1225;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à Norgérec ltée pour la réalisation des travaux du projet de réaménagement du Bain Saint-Michel, situé au 5300, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 0297);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227064001

CM22 0931

Autoriser une dépense additionnelle de 907 558,30 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour réaliser des travaux de gestion de sols contaminés supplémentaires, dans le cadre du contrat accordé à Gérald Théorêt inc., (CM21 0959), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 175 129,64 \$ à 7 082 687,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1228;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 907 558,30 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour des travaux de gestion de sols contaminés supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Gérald Théorêt inc. (CM21 0959), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 175 129,64 \$ à 7 082 687,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227231063

CM22 0932

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans le chemin d'accès à la carrière Saint-Michel, à 60 mètres à l'est de l'intersection de la rue Charland et du boulevard Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 569 743,13 \$, taxes incluses (contrat : 489 678,75 \$ + contingences : 48 967,88 \$ + incidences : 31 096,50 \$) - Appel d'offres public 421313 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1233;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans le chemin d'accès à la carrière Saint-Michel, à 60 mètres à l'est de l'intersection de la rue Charland et du boulevard Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 678,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421313;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 967,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227231058

CM22 0933

Consentir, à titre de créancier hypothécaire de l'organisme Les Habitations Olympia, à l'opération cadastrale afin de fusionner le lot 2 495 777 avec une partie de la ruelle adjacente, soit une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607, pour former le lot 6 365 424 / Approuver deux actes de servitudes soit une servitude de passage sur une partie de la ruelle en faveur de la propriété voisine et une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada / Approuver les projets d'Addenda, à la convention de contribution financière et à la convention de prêt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1261;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- à titre de créancier hypothécaire de Les Habitations Olympia (l'Organisme) :
 - d'approuver le projet d'acte de consentement à la modification cadastrale permettant de fusionner le lot 2 495 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une partie de la ruelle adjacente, soit une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
 - d'approuver l'acte d'affectation hypothécaire portant sur les parties de lot acquises par l'Organisme, soit une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607;
 - de consentir à la servitude de passage sur une partie de la ruelle, soit une partie du lot 2 698 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et à la servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada.
- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière;

- 3- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, l'acte de consentement à la modification cadastrale et l'acte d'affectation hypothécaire, pourvu que ces actes dans leur forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme aux projets d'actes et à la condition que, au préalable, le jugement de prescription acquisitive et le certificat de non appel portant sur une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607 soient publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;
- 5- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme tout document requis pour consentir auxdites servitudes.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1180640005

CM22 0934

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service à la bibliothèque Marie-Uguay et à la bibliothèque interculturelle Côte-Des-Neiges - Dépense totale de 918 181,73 \$, taxes incluses (contrat : 680 134,61 \$ + contingences : 136 026,92\$ + incidences : 102 020,20 \$) - Appel d'offres public 22-19260 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1234;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service à la bibliothèque Marie-Uguay et à la bibliothèque interculturelle Côte-Des-Neiges aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 680 134,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19260;
- 2- d'autoriser une dépense de 136 026,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 020,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1228946002

À 12 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 août 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, M.   ric Alan Caldwell, Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Benoit Langevin, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian, Mme Chantal Rossi et Mme Despina Sourias

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r  dacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordonnatrice – soutien au conseil municipal et au conseil d'agglom  ration

La pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    tous et    toutes et d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

   14 h 04,

Il est propos   par M. Alex Norris

appuy   par Mme Dominique Ollivier

Et r  solu :

de r  unir, pour fins d'  tude, les points 20.26    20.30 de l'ordre du jour.

Adopt      l'unanimit  .

CM22 0935

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc, pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 829 774,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1755 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1236;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe ABS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 829 774,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1755;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1220649004

CM22 0936

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Intervia inc., pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 821 726,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1762 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1237;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 821 726,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1762;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe Intervia inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Intervia inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1220649005

CM22 0937

Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'université McGill (CM21 0295) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 1^{er} mars 2023 au lieu du 1^{er} septembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1262;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'université McGill (CM21 0295);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 1^{er} mars 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1227149001

CM22 0938

Accorder un contrat de gré à gré à Parafilms pour la production et la réalisation d'une œuvre cinématographique immersive sur la thématique des éclipses solaires au Planétarium Rio Tinto Alcan qui sera présentée à compter de novembre 2023 - Dépense totale de 433 225,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1244;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de gré à gré entre Parafilms et la Ville de Montréal, d'une valeur maximale de 433 225,80 \$, taxes incluses, pour la production et la réalisation d'une œuvre cinématographique immersive sur la thématique des éclipses solaires au Planétarium Rio Tinto Alcan qui sera présentée à compter de novembre 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1220348005

CM22 0939

Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Varennes, la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal pour la répartition du solde pour la réalisation du plan directeur du parc de l'île Sainte-Thérèse / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement d'un montant maximal de 23 333 \$, taxes incluses / Approuver le virement de crédits à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1246;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et les Villes de Varennes et de Repentigny afin de réaliser un Plan directeur du parc métropolitain de l'Île Sainte-Thérèse;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 23 333 \$, taxes incluses, à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- d'approuver le virement de crédits nécessaires;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1224281025

À 14 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0940

Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions relatifs à l'enfouissement des équipements d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6^e Avenue et la 20^e Avenue / Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6^e Avenue et la 20^e Avenue - Dépense totale de 378 174,05 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1247;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6^e Avenue et la 20^e Avenue;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués 378 174,05 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser, le cas échéant, une dépense totale de 378 174,05 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1229317001

CM22 0941

Approuver la convention d'aide financière de 243 400 \$ avec l'Union des municipalités du Québec, qui vise le soutien à la réalisation de trois projets en matière de promotion et valorisation de la langue française / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 243 400 \$ au Bureau des relations gouvernementales et municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1249;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention d'aide financière de 243 400 \$ avec l'Union de municipalités du Québec dans le cadre du programme « Fous du français » visant la promotion et la valorisation de la langue française;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Bureau des relations gouvernementales et municipales équivalant à la subvention attendue de 243 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1228489005

CM22 0942

Approuver le projet de contrat de collaboration entre Cirque Éloize et la Ville de Montréal, d'une valeur maximale de 862 125 \$, taxes incluses (dont 632 225 \$ en argent et 229 950 \$ en services) relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive et interactive sur la planète Mars destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1251;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de contrat de collaboration entre Les productions Éloize inc. et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 862 125 \$, taxes incluses, dont 632 225 \$ en argent et 229 950 \$ en services, relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 2- d'autoriser le versement d'une somme de 632 225 \$, taxes incluses, aux fins de ce contrat de collaboration;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1229618001

CM22 0943

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Intégration Jeunesse du Québec pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, des locaux au rez-de-chaussée ainsi que des espaces pour entreposage au sous-sol de l'immeuble situé au 8110, boulevard Saint-Michel, d'une superficie d'environ 524,72 mètres carrés (5 648 pieds carrés), à des fins d'activités sociocommunautaires, moyennant un loyer total de 29 996,20 \$, excluant les taxes - Subvention immobilière de 376 659,80 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1256;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Intégration Jeunesse du Québec inc., à des fins d'activités sociocommunautaires, des locaux au rez-de-chaussée ainsi que des espaces pour entreposage au sous-sol d'une superficie d'environ 524,72 mètres carrés (5 648 pieds carrés), situés au 8110, boulevard Saint-Michel, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer total de 29 996,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1225372002

CM22 0944

Accorder un contrat d'une durée de deux ans à Les excavations Payette Itée, pour des services de déneigement clé en main du boulevard Pie-IX, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 2 248 928,94 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 107,45 \$ + contingences : 93 705,37 \$ + variation de quantités : 281 116,12 \$) - Appel d'offres 22-19289 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1312;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de déneigement clé en main du boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 107,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19289;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 705,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 281 116,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les excavations Payette Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1224922004

À 14 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0945

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée, pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 751 024,56 \$, taxes incluses (contrat : 2 292 520,47 \$ + contingences : 458 504,09 \$) - Appel d'offres public 475923 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1325;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 10 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 292 520,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475923;
- 3- d'autoriser une dépense de 458 504,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1228848018

CM22 0946

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture de paysage dans les rues Tupper et du Sussex, dans l'avenue Hope, dans le boulevard René-Lévesque, dans le parc Hector-Toe-Blake et dans la place Henri-Dunant, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 061 948,63 \$, taxes incluses (contrat : 9 307 457,35 \$ + contingences : 930 745,73 \$ + incidences : 823 745,55 \$) - Appel d'offres public 404230 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1326;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) et d'architecture de paysage, dans les rues Tupper et du Sussex, dans l'avenue Hope, dans le boulevard René-Lévesque, dans le parc Hector-Toe-Blake et dans la place Henri-Dunant, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 307 457,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 404230;
- 3- d'autoriser une dépense de 930 745,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 823 745,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Constructions H2D inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1227231052

CM22 0947**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Jean-Vianney situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 371 909,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 084 513,19 \$ + contingences : 162 676,98 \$ + incidences : 124 719,02 \$) - Appel d'offres public 21-19064 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1336;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif St-Jean-Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 084 513,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19064;
- 3- d'autoriser une dépense de 162 676,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 124 719,02 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1228516001

CM22 0948**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat de services professionnels à Aqua Data inc. pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 239 157,58 \$, taxes incluses (contrat : 1 209 157,58 \$ + contingences : 30 000 \$) - Appel d'offres public 22-19251 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1337;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Aqua Data inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 209 157,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19251;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Aqua Data inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1227851001

CM22 0949

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc., en collaboration avec CIMA+, pour la conception du réaménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque - Dépense totale 2 076 530,56 \$, taxes incluses (contrat : 1 837 637,66 \$ + contingences : 183 763,77 \$ + incidences : 55 129,13 \$) - Appel d'offres public 22-19321 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1338;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lemay CO inc., en collaboration avec CIMA+, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception du réaménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 837 637,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19321;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 763,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 55 129,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1228197002

À 14 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0950

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 599 999,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 999 999,92 \$ + contingences : 599 999,99 \$) - Appel d'offres public 475922 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1324;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 999 999,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475922;
- 3- d'autoriser une dépense de 599 999,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1228848017

CM22 0951

Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour l'exécution des travaux d'enlèvement de cinq réservoirs souterrains de produits pétroliers et la gestion des sols excavés contaminés sur le terrain de l'îlot Saint-Thomas situé au 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 138 232,14 \$, taxes incluses (contrat : 115 193,45 \$ + contingences : 23 038,69 \$) - Appel d'offres public IMM-15839 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1321;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement de cinq réservoirs souterrains de produits pétroliers avec la gestion des sols excavés contaminés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 193,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15839;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 038,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1225374002

CM22 0952

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Jarry Est, entre les deux directions de la rue Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 251 666,13 \$, taxes incluses (contrat : 886 616,50 \$ + contingences : 132 992,47 \$ + incidences : 232 057,16 \$) - Appel d'offres public 327807 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1332;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Jarry Est, à l'intersection de la rue Crémazie Est dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 886 616,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327807;
- 2- d'autoriser une dépense de 132 992,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 232 057,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1227231055

CM22 0953

Abroger la résolution CM22 0607 accordant à Mitacs, en partenariat avec l'Université de Montréal, un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 171 829 \$ afin de mettre en place et de coordonner le déploiement du projet Espace Intervenants dans les six territoires d'inclusion prioritaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1333;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM22 0607 qui approuve un projet de convention par lequel Mitacs en partenariat avec l'Université de Montréal, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en place et la coordination du déploiement du projet « Espace Intervenants » dans les six territoires d'inclusion prioritaires, pour une somme maximale de 171 829 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale – Direction, Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (SDIS-BINAM) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1228122001

CM22 0954

Autoriser une dépense additionnelle de 34 572,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'étude de trois options préférentielles supplémentaires dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Atelier Civiliti inc. visant l'élaboration d'options de réaménagement du passage et du secteur Rockland (CM20 1037), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 446 858,96 \$ à 481 431,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1340;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 572,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'étude de trois options préférentielles supplémentaires dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Atelier Civiliti inc., visant l'élaboration d'options de réaménagement du passage et du secteur Rockland (CM20 1037), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 446 858,96 \$ à 481 431,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1229657001

À 14 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0955

Abroger la résolution CM21 1195 / Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété située au 10131-10133, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, constitué du lot 1 412 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 434 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation gouvernementale conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1345;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM21 1195;
- 2- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de la propriété située aux 10131-10133, boul. Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, constituée du lot 1 412 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 434 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes*;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 540 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1206037002

CM22 0956

Décréter l'assujettissement à une servitude aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de lisières de terrains situées du côté nord du boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et le boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1346;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 2 378 071 et 2 378 291, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et le boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 142 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1227723003

CM22 0957

Approuver un projet de prêt d'espaces extérieurs, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal permet à la Société de développement commercial de Wellington l'utilisation des paliers supérieurs 8 et 9 du stationnement Ethel, ayant une superficie de 4 781 mètres carrés, et situé au 4000, rue Ethel, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2022, à compter du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 173 693 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1348;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'espaces, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial de Wellington, pour l'utilisation des paliers supérieurs 8 et 9, du stationnement Ethel, situé au 4000, rue Ethel, dans l'arrondissement de Verdun, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2022, pour une période de six mois, débutant le 1^{er} mai 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, représentant un montant de subvention d'environ 173 693 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1225323003

CM22 0958

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, les locaux numéros 432 et 460 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 2 927,46 pieds carrés (271,97 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 61 052,16 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 231 737,73 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1349;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., à des fins administratives, les locaux numéros 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pieds carrés (271,97 mètres carrés), de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, moyennant un loyer total de 61 052,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1228682006

CM22 0959

Approuver un projet de première prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, les locaux 314, 315 et 317 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 1 779,81 pieds carrés (165,35 mètres carrés), à des fins d'activités socioculturelles. La subvention immobilière est de 177 981 \$ pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1350;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, les locaux 314, 315 et 317 situés dans l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 1 779,81 pieds carrés (165,35 mètres carrés), à des fins d'activités socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1228682005

À 14 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0960

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2022, les locaux 426 et 426-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 907,72 pieds carrés (84,33 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 53 578,92 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 37 180,21 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1351;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2022, les locaux 426 et 426-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 907,72 pieds carrés (84,33 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 53 578,92 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1228682004

CM22 0961

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, le local 215, d'une superficie d'environ 32 mètres carrés (347 pieds carrés) situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 91 254,67 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1353;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, le local 215 d'une superficie d'environ 32 mètres carrés (347 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 91 254,67 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1226025005

CM22 0962

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, le local 220, d'une superficie d'environ 102 mètres carrés (1 100 pieds carrés) situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 289 266,59 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1354;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., à des fins commerciales, le local 220 d'une superficie d'environ 102 mètres carrés (1 100 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, moyennant un loyer total de 289 266,59 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1226025006

CM22 0963

Accorder un soutien financier non récurrent de 232 000 \$ à Centre socioéducatif Lasallien pour la réalisation du projet « Accompagnement aux métiers d'urgence » pour la période de septembre 2022 à décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1363;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 232 000 \$ à Centre socioéducatif pour la réalisation du projet « Accompagnement aux métiers d'urgence » pour les années 2022 et 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour la période de septembre 2022 à décembre 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1229461006

CM22 0964

Fermer et retirer du domaine public les lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec, à des fins d'assemblage pour la construction du Poste des Irlandais, un terrain constitué de ruelles non ouvertes, d'une superficie d'environ 1 588,2 mètres carrés, situé au nord de la rue Bridge et à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1343;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord de la rue Bridge, à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Hydro-Québec, à des fins d'assemblage pour la construction du Poste des Irlandais, un terrain constitué de ruelles non ouvertes, d'une superficie d'environ 1 588,2 mètres carrés, constitué les lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Bridge, à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1228290001

CM22 0965

Autoriser la modification apportée à la superficie de l'assiette de servitude d'utilité publique du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CM22 0110)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1347;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification apportée à la superficie de l'assiette de servitude d'utilité publique du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CM22 0110), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1217723004

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0966

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 410 133 \$ accordée à la Corporation du Théâtre Outremont par la résolution CA22 160171, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2022-2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Service de la culture, direction du développement culturel - 1223205002

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE22 1080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

d'accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de soutien financier de 410 133 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA22 160171, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2022-2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1223205002

CM22 0967

Adopter le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 juin 2022 par sa résolution CE22 1117;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1210252002

CM22 0968

Offrir au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension que la Ville de Montréal prenne en charge le soutien en biens et services offerts à Tennis Canada - Stade Jarry, qui exerce ses activités dans cet arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1269;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge le soutien financier offert à Tennis Canada - Stade Jarry qui exerce ses activités dans cet arrondissement, et ce, conformément de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1224815001

CM22 0969

Abroger la résolution CM22 0115 / Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1270;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM22 0115 adoptée au conseil municipal du 24 janvier 2022;
- 2- d'approuver la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227796008

CM22 0970

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge les travaux d'aménagement du quai situé à la hauteur de la 34^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du Budget participatif de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1271;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement du quai, situé à la hauteur de la 34^e Avenue et qui relève du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227091002

À 14 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0971

Décréter la fermeture définitive d'une partie de la 100^e Avenue à l'approche de la rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, d'une partie des lots 1 876 087, 159, 160, 196 et 198 pour les verser au domaine public comme parc local, dans le cadre du projet de réaménagement du parc Médéric-Archambault / Accepter l'offre de service de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les travaux de fermeture de la rue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1272;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter la fermeture définitive d'une partie de la 100^e Avenue à l'approche de la rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, d'une partie des lots 1 876 087, 159, 160, 196 et 198 pour les verser au domaine public comme parc local, dans le cadre du projet de réaménagement du parc Médéric-Archambault;
- 2- d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les travaux de fermeture de la rue conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1225329002

CM22 0972

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1273;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1228935003

CM22 0973

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 80 867,06 \$, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e Avenue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1279;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 80 867,06 \$, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e Avenue;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1224281015

CM22 0974

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2021 au montant de 8 372 075 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1282;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2021 au montant de 8 372 075 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1229019002

CM22 0975

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 20 établissements commerciaux de la Société de développement commerciale du Quartier Latin dans le cadre de l'événement « Rentrée Quartier Latin » organisé par la Société de développement du Quartier Latin, jusqu'à 6 h, la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1284;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 20 établissements commerciaux de la Société de développement commerciale du Quartier Latin dans le cadre de l'événement « Rentrée Quartier Latin » organisé par la Société de développement commerciale du Quartier Latin, jusqu'à 6 h, la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre 2022 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Menthe et Couscous	361, rue Émery	1168217314	100015821-2
3 Brasseurs	1658, rue Saint-Denis	1149785199	100082560-2
Frite Alors!	1710, rue Saint-Denis	1165559734	9937954
Café Gitana	2080, rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Le Bled Resto Lounge	2112, rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
L'Amère à Boire	2049, rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Randolph Pub Ludique	2041, rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Le Petit Mexico	1781, rue Saint-Denis	1176585405	10135574-1
Le Petit Cuba	404, rue Ontario Est	1175185363	10133595-1
Le Petit Moscou	323, rue Ontario Est	1173791345	100187054-2
Saint-Bock	1749, rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Pub L'Île Noire	1649, rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Patrick's Pub et Hookah Lounge	1699-1703, rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Bar Le Psy	2073, rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1
La Distillerie	300, rue Ontario Est	1162863113	9438243
Saint-Houblon	1567, rue Saint-Denis	1171511471	100080580-1
Le Meltdown	2035, rue Saint-Denis	1171199285	9892639
L'Abreuvoir	403, rue Ontario Est	1165834665	Bar 1 ^{er} étage : 9202201 Bar Sous-sol : 9339003 Terrasse : 9420050

Adopté à l'unanimité.

30.10 1228994007

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.11 à 30.15.

À 14 h 58, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 08, le conseil reprend ses travaux.

CM22 0976

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret, concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), lié au sommaire décisionnel sur l'écoterritoire 1224435002

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1296;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement lié au dossier décisionnel 1224435002 et intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 2005, 8 décembre 2005) », lequel exclut de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 15 terrains situés dans le Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, localisés dans l'écoterritoire la coulée verte du ruisseau Bertrand, les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1229081003

CM22 0977

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1369;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 25 août 2022 jusqu'au 25 août 2027, à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Laurent Desbois

d'apporter les amendements suivants au point 30.12 :

- que la déclaration de compétence visée par la résolution CM20 0829 quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C 11.4) soit prolongée jusqu'au 25 août 2024 au lieu du 25 août 2027;
- mandater l'Agence de mobilité durable pour la production d'un bilan de performance, incluant le nombre de constats émis par arrondissement, au plus tard le 25 février 2024 et inclure dans ce rapport une évaluation de la satisfaction de chacun des arrondissements.

Un débat s'engage sur les amendements du chef de l'opposition officielle Aref Salem et du conseiller Laurent Desbois.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie respectivement M. Salem et Mme Mauzerolle pour leurs interventions et note que Mme Mauzerolle a indiqué dans son intervention que l'Administration est d'accord avec les amendements proposés.

La présidente du conseil déclare les amendements du chef de l'opposition officielle Aref Salem et du conseiller Laurent Desbois adoptés à l'unanimité.

Puis, la présidente du conseil déclare le point 30.12, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.12 1227999004

CM22 0978

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1370;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 13 juin 2027, à l'égard de la fixation du montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.13 1227999003

CM22 0979

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1371;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 25 août 2022 jusqu'au 25 août 2027, concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Christine Black

d'apporter les amendements suivants au point 30.14 :

- mandater l'Agence de mobilité durable pour la production d'un bilan de performance, incluant le nombre de constats émis par arrondissement, au plus tard le 25 février 2025 et inclure dans ce rapport une évaluation de la satisfaction de chacun des arrondissements;
- mandater l'Agence de la mobilité durable pour consulter et travailler en concertation avec les arrondissements en amont afin de déterminer tous nouveaux tarifs aux parcomètres, distributeurs et bornes de stationnement situés sur le réseau local.

Un débat s'engage sur les amendements du chef de l'opposition officielle Aref Salem et de la conseillère Christine Black.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, qui dépose une lettre en lien avec les amendements proposés (adressée au chef de l'opposition officielle M. Aref Salem).

La présidente du conseil remercie Mme Ollivier.

Le débat se poursuit sur les amendements du chef de l'opposition officielle Aref Salem et de la conseillère Christine Black.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, note l'acceptation des amendements par l'Administration dans l'intervention de la conseillère Sophie Mauzerolle, remercie les membres du conseil pour leurs interventions et déclare les amendements du chef de l'opposition officielle Aref Salem et de la conseillère Christine Black adoptés à l'unanimité.

Puis, la présidente du conseil déclare le point 30.14, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.14 1227999005

CM22 0980

Offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal la prise en charge, par la direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1372;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1229622001

À 15 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.16 à 30.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0981

Appuyer le dépôt de candidature du Plan Climat 2020-2030 de Montréal au Prix Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1380;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du Plan Climat 2020-2030 de Montréal au Prix Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la catégorie Municipalité et développement durable;
- 2- de donner officiellement son appui au dépôt de la candidature du Plan Climat 2020-2030 au Prix Mérite municipal 2022;

- 3- d'autoriser M. Sidney Ribaux, directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à déposer la candidature du Plan Climat 2020-2030 et à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.16 1229592001

CM22 0982

Appuyer le dépôt de la candidature du parc Pierre-Dansereau par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, au nom de la Ville de Montréal, aux prix du Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1381;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du parc Pierre-Dansereau au Prix du Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la catégorie Aménagement du territoire et Urbanisme;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) à déposer au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.17 1229657002

CM22 0983

Annuler les soldes résiduels des règlements d'emprunt de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), soit 98-186, 99-108, 99-182, 01-147, 01-149, 01-196, 02-059, 02-061, 02-068, 02-183, 02-222, 02-274, 03-099, 03-137, 04-035, 05-028, 05-069, 06-034 et 08-009 autorisés par le Conseil municipal / Adopter une résolution à cet effet

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au dossier décisionnel et faisant partie de la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de l'emprunt.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1395;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- que la Ville de Montréal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- que la Ville de Montréal demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'Annexe A;
- 4- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.18 1212836001

CM22 0984

Annuler les soldes résiduaire de 295 règlements d'emprunt et de 25 abrogations pour des règlements d'emprunt adoptés entre 1987 et 2014 / Adopter une résolution à cet effet

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au dossier décisionnel et faisant partie de la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de l'emprunt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1396;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- que la Ville de Montréal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- que la Ville de Montréal demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'Annexe A;
- 4- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.19 1212836002

CM22 0985

Adopter la résolution du conseil municipal de Montréal modifiant la résolution CM22 0779 pour ajouter la durée d'assujettissement des immeubles au droit de préemption et qui pourront être acquis aux fins d'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2022 par sa résolution CE22 1409;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de modifier le paragraphe 1 de la résolution CM22 0779 pour y ajouter, après « d'assujettir au droit de préemption », la mention « pour une durée de 10 ans ».

Adopté à l'unanimité.

30.20 1223867006

CM22 0986

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1214386001

CM22 0987

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1226335002

CM22 0988

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1228465001

CM22 0989

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1227796005

CM22 0990

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1224520002

CM22 0991

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburants

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1225382018

CM22 0992

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1225382017

CM22 0993

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1225166002

CM22 0994

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1220025008

CM22 0995

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1220132002

CM22 0996

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

41.11 1212836002

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0997

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0781;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0781;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0978;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1219333002

Règlement 22-031

CM22 0998**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)**

Vu les avis de motions donnés des règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063) » et « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0782;

Vu les dépôts des projets de règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063) » et « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0782;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0974;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes sur des propriétés privées (15-063) »;
- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1228142001

*Règlement 17-077-2
Règlement 15-063-4
Règlement 15-040-3*

CM22 0999**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0783;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0783;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0985;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1223867004

Règlement 22-032

CM22 1000

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0784;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0784;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0975;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1203496004

Règlement 22-033

CM22 1001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0785;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0785;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0980;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1227211002

Règlement 22-034

À 15 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0786;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0786;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0982;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Déconstruction du pont Champlain », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1227211004

Règlement 22-035

CM22 1003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0787;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0787;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0977;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1228146001

Règlement 14-036-4

CM22 1004**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0788;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0788;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », afin de préciser que l'application du Règlement 17-055 qui est déléguée aux arrondissements leur permet de disposer et de poser tous les actes nécessaires pour l'utilisation des sommes et des terrains obtenus en vertu de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1223948001

Règlement 02-002-39

CM22 1005**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0789;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0789;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1065;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1225380001

Règlement 22-036

CM22 1006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0790;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0790;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1225373003

Règlement 22-037

CM22 1007**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0791;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022 par sa résolution CM22 0791;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1066;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1223267002

Règlement 21-035-1

CM22 1008

Avis de motion, dépôt et adoption de projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1227345001

Règlement P-20-041-5

À 15 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1009

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard, à l'assemblée du conseil municipal du 13 juin 2022, par sa résolution CM22 0795 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0795 du conseil municipal lors de son assemblée du 13 juin 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 17 juin au 7 juillet 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 juillet 2022 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 16 juin 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1290;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1227252001

Règlement 20-041-4

CM22 1010

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la création d'un nouveau secteur de densité 20-10 pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la création d'un nouveau secteur de densité 20-10 pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du 7 juin 2022, par sa résolution CA22 30 06 0167 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 30 06 0168 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à sa séance du 7 juin 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 28 juin 2022 à 18 h 30, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, annoncée au préalable par un avis public en date du 15 juin 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1302;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », concernant la création d'un nouveau secteur de densité 20-10 pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1228238002

Règlement 04-047-238

CM22 1011

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant situé au 12225, rue Grenet

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant situé au 12225, rue Grenet à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Achimsic-Cartierville du 7 juin 2022, par sa résolution CA22 09 0160 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 09 0161 du conseil d'arrondissement d'Achimsic-Cartierville à sa séance du 7 juin 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 juin 2022 à 18 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville située au 555, rue Chabanel Ouest, annoncée au préalable par un avis public en date du 14 juin 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1303;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant situé au 12225, rue Grenet, sur le lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1191066011

Règlement 04-047-239

À 15 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1012**Nomination d'un membre au Conseil interculturel de Montréal (CIM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1276;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Zine El Abidine Ghediri à titre de membre au Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un premier mandat de trois ans, de août 2022 à août 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1229404004

CM22 1013**Désignations de la présidente et de la vice-présidente, et nominations de membres au Conseil des Montréalaises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1277;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au Conseil des Montréalaises :

- 1- Sylvie Cajelait, pour un second mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025;
- 2- Stéphanie Viola-Plante pour un second mandat de trois ans, de septembre 2022 à septembre 2025;
- 3- Meryem Benslimane, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025, en remplacement de Marie-Ève Rancourt;
- 4- Anabelle Caron, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025, en remplacement de Mélissa Côté-Douyon;

de désigner les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- 1- Anuradha Dugal à titre de présidente, pour un deuxième mandat d'un an, du 15 septembre 2022 au 15 septembre 2023;
- 2- Nelly Dennene à titre de vice-présidente, pour un premier mandat de deux ans, du 15 septembre 2022 au 15 septembre 2024;

de remercier les personnes suivantes pour leur contribution au Conseil des Montréalaises :

- Marie-Ève Rancourt et Mélissa Côté-Douyon.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1227721002

CM22 1014**Motion de l'opposition officielle pressant la Ville de Montréal de poser des actions pour prévenir la violence en ligne auprès des jeunes**

Le conseiller Abdelhaq Sari et le conseiller Alain Vaillancourt déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la pandémie de COVID-19 a isolé davantage les adolescents, limité leurs moyens d'expression et de socialisation ainsi que leurs recours possibles en cas de détresse psychologique, et que cette situation a favorisé la montée de la cyberintimidation et du cyberharcèlement à travers les réseaux sociaux;

Attendu que les réseaux sociaux favorisent les interactions sociales, mais que leur usage par de jeunes utilisateurs nécessite un apprentissage et une vigilance constante de la part de leur entourage;

Attendu que les représentants du SPVM ont affirmé dans le cadre du *Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée* que 98 % des dossiers criminels traités par le module des cyberenquêtes touchent l'utilisation de Facebook, Instagram, Snapchat et YouTube;

Attendu que le dernier rapport annuel du SPVM fait état d'une hausse de la criminalité armée chez les mineurs;

Attendu que le SPVM a déployé des actions afin d'informer, sensibiliser et prévenir les violences, notamment sur sa page web et sur le terrain (telles que la diffusion de trois vidéos intitulées *Clips #intimidation*);

Attendu que, d'après le module cyberenquête du SPVM, 58 dossiers de cyberenquêtes étaient ouverts en date du 31 mars 2022, ce qui représente une augmentation de 68 % par rapport à la même période l'année dernière, et que la cybercriminalité a augmenté de 20 à 30 % en moyenne sur les cinq dernières années;

Attendu que le SPVM et les partenaires communautaires et institutionnels se sont engagés à poursuivre leurs efforts de concertation en matière de sécurité urbaine lors du premier *Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée*;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de deux millions de dollars dans la lutte contre les armes à feu dans sept arrondissements et que, par ailleurs, la Ville a alloué des fonds à la prévention de la violence et en sécurité urbaine à hauteur de 20 M\$ pour une période de quatre ans, permettant ainsi de soutenir les organismes communautaires dont le travail est essentiel pour prévenir la violence chez les jeunes;

Attendu qu'à l'issue du *Forum pour la lutte contre la violence armée*, le SPVM s'est engagé à envisager « l'élaboration d'une structure permettant une vigie des réseaux sociaux et des plateformes d'échanges utilisées par les jeunes impliqués dans les groupes criminalisés » qui serait un « outil collaboratif qui inclut la participation des intervenants de tous les milieux »;

Attendu que l'article 26 de la *Charte des droits et responsabilité de la Ville de Montréal* prévoit que la Ville s'engage à « soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile » et à « protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens »;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari
Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela
M. Alain Vaillancourt
Mme Josefina Blanco
M. Sterling Downey

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal mandate le SPVM de poursuivre son travail et ses analyses entourant son engagement pris à la fin du *Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée* afin de déployer le plus rapidement possible une « Patrouille du web », un outil collaboratif où plusieurs intervenants seraient mobilisés afin d'assurer une vigie des réseaux sociaux;
- 2- que la Ville de Montréal et le SPVM s'engagent à sensibiliser les adolescents aux dangers des réseaux sociaux et aux enjeux de cybercriminalité, de cyberintimidation et de cyberharcèlement, et à soutenir des mesures visant à les diminuer;
 - en promouvant les outils existants d'information et de prévention sur ces enjeux via les plateformes virtuelles couramment utilisées par les jeunes;

- en relayant sur ces plateformes les services de soutien en ligne déployés par les organismes et les autres partenaires du milieu, et en leur donnant plus de visibilité;
 - en développant des espaces sécuritaires d'expression pour faciliter la parole des jeunes victimes de cybercriminalité, de cyberharcèlement et de cyberintimidation (clavardage avec un intervenant, par exemple);
 - en lançant une campagne de sensibilisation sur ces enjeux dans tous les espaces municipaux incluant les parcs, les arénas, les bibliothèques et le site internet de la ville;
 - en invitant les écoles, les centres culturels et communautaires et les autres établissements scolaires et de loisirs à diffuser également cette campagne;
 - en décrétant, en début ou en fin d'année scolaire, une semaine de sensibilisation au bon usage des médias sociaux au niveau montréalais et à travers laquelle ces outils seront annuellement mis à jour et promus;
- 3- que la Ville de Montréal et le SPVM continuent de collaborer avec les écoles, les organismes communautaires, les jeunes et les parents afin de réaliser ces actions et que des échanges aient lieu au sujet des bonnes pratiques mises en place et des rôles des différents acteurs impliqués dans les enjeux entourant la violence en ligne chez les jeunes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

M. Sari prend la parole et met en contexte la motion. Il explique qu'à la suite du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'est engagé à déployer une « Patrouille du web » qui aura pour mission d'effectuer une vigie des réseaux sociaux et des plateformes d'échanges utilisés par les jeunes. De plus, le SPVM a présenté des exemples d'incidents armés où le déclencheur principal était des échanges sur les plateformes de jeu et les réseaux sociaux, où une certaine banalisation de l'usage de l'arme à feu ou encore la banalisation du passage à l'acte étaient observées. M. Sari souhaite par cette motion que la « Patrouille du web » soit mise en place le plus rapidement possible voire avant la fin de l'année 2022. M. Sari se réfère, entre autres, aux « Résolus » de la motion mettant l'accent sur certains d'entre eux. Il rappelle que toutes ces mesures peuvent être réalisées en collaboration avec tous les partenaires du milieu et que la Ville de Montréal a son rôle à jouer en matière de prévention, d'information et de sensibilisation pour les jeunes sur les enjeux de violences en ligne, d'où l'importance de promouvoir les outils pour les combattre. En conclusion, M. Sari invite les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour son intervention et cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et déplore la violence dont les jeunes sont trop souvent victimes. Elle estime que la prévention constitue un bon moyen pour lutter contre cette violence et suggère également que des outils soient mis à la disposition des familles. Mme Zuniga Ramos mentionne notamment que la motion a été travaillée de concert avec M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement de Montréal-Nord et elle le remercie. Elle rappelle les nombreux impacts de la pandémie sur nos jeunes : détresse, isolement, explosion des menaces d'intimidation, augmentation des dossiers reliés à la cybercriminalité pour ne nommer que ceux-ci. Mme Zuniga Ramos conclut en soulignant le travail de collaboration qui a mené à l'élaboration de cette nouvelle version en privilégiant la prévention.

La présidente du conseil remercie la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, pour son intervention et cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

M. Vaillancourt prend la parole et d'entrée de jeu remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour sa collaboration. Il présente des éléments de cette nouvelle version, par exemple l'aspect de la prévention auprès des jeunes et la mise sur pied d'un Fonds spécial jeunesse de 2 M\$ sur deux ans, permettant de soutenir des projets portés par et pour les jeunes. Il précise aussi qu'un budget participatif de la Ville de Montréal de 5 M\$ sera dédié, dès 2023, à des projets d'infrastructures qui répondent aux besoins des jeunes et que 400 000 \$ seront investis pour un service de ligne d'accompagnement offerte aux familles. M. Vaillancourt poursuit et mentionne qu'une entente est survenue concernant la possibilité d'effectuer une vigie sur les réseaux sociaux et de sensibiliser les jeunes et leurs familles sur les dangers que ces réseaux peuvent présenter. Il indique qu'une telle initiative n'existe nulle part ailleurs au pays et aucune référence canadienne n'est disponible à ce sujet. Une analyse devra être amorcée tant au niveau légal qu'éthique et que l'implication de tous les acteurs doit faire partie du processus. Pour terminer, M. Vaillancourt souligne que l'Administration votera en faveur de cette nouvelle version; il ajoute également le nom du conseiller Sterling Downey à titre d'appuyeur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alain Vaillancourt pour son intervention et cède tour à tour la parole au conseiller Abdelhaq Sari et à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

M. Sari prend la parole et souhaite que toutes les ressources nécessaires soient fournies et que les procédures soient entamées dans les plus brefs délais. À son tour, Mme Zuniga Ramos rappelle l'importance de se donner les moyens pour atteindre les objectifs de la motion pour le bénéfice de nos jeunes.

La présidente du conseil remercie M. Sari et Mme Zuniga Ramos pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM22 1015

Motion de l'opposition officielle demandant un moratoire sur les conversions de Résidences privées pour aînés (RPA)

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem et le vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que l'ensemble des paliers de gouvernements reconnaît l'existence de la crise du logement se caractérisant par un très faible taux d'inoccupation et une flambée des prix du marché de l'immobilier;

Attendu que la plupart des personnes aînées de 65 ans et plus disposent d'un revenu fixe qui ne leur permet pas d'absorber les hausses du coût de la vie, notamment dans le contexte de forte inflation, et subissent la croissance du prix de l'immobilier;

Attendu qu'un nombre considérable de personnes aînées ont des besoins particuliers en habitation, notamment en matière d'accessibilité universelle et d'accès à des services spécialisés, et que ces derniers sont en partie rendus au sein des Résidences privées pour aînés (RPA);

Attendu que, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les personnes aînées de 65 ans et plus formaient 17,1 % de la population montréalaise en 2021 et que, selon le bulletin sociodémographique publié en juin 2021 par l'ISQ, la population âgée de 65 ans et plus pourrait représenter 20 % de la population totale montréalaise en 2041;

Attendu que plus de 200 000 personnes au Québec recevaient du soutien à l'autonomie des personnes âgées en 2021, notamment par l'entremise des RPA, et que selon les projections de l'Institut du Québec, elles pourraient s'élever à 400 000 d'ici 2040;

Attendu que le vieillissement démographique de la population québécoise doit être pris en considération lors de l'élaboration de politiques publiques en vue de protéger le parc de logements destinés aux personnes aînées;

Attendu qu'il existe 191 RPA à Montréal totalisant plus de 26 625 unités d'habitation, incluant 12 propriétés de l'OMHM et 20 propriétés d'organismes sans but lucratif comportant au total 5281 unités;

Attendu que les RPA, autant privées qu'à but non lucratif, doivent faire face à de grands défis, notamment apportés par la pandémie, dont une augmentation des taux de vacance, une pénurie de personnel, et une forte inflation;

Attendu qu'il n'est pas souhaitable que cette augmentation des coûts d'exploitation dans certaines RPA soient compensée par une augmentation des loyers ou par une diminution de service, afin que les résidents continuent de bénéficier d'une qualité de vie décente;

Attendu que certains cas médiatisés de décertification de RPA et de conversion en logements locatifs sans service, parfois suivant le changement du propriétaire, semblent avoir été fait dans l'unique but d'augmenter la rentabilité des loyers de l'immeuble;

Attendu que la décertification d'une RPA peut amener les personnes aînées nécessitant des soins à déménager et à se tourner vers la location de logements vacants à un prix plus élevé;

Attendu que depuis 2008, malgré les fermetures de RPA résultant en la diminution nette du nombre d'établissements, le nombre de logements en RPA a tout de même légèrement augmenté à Montréal en raison de l'ouverture de grandes résidences;

Attendu que huit fermetures et conversions de RPA ont été recensées sur le territoire de l'île de Montréal en 2021 et que depuis le début de l'année 2022, quatre RPA totalisant plus de 500 unités ont annoncé un changement de vocation, soit la Résidence Caroline, deux des trois tours des résidences Château Beaurivage, les Jardins Gordon et la Résidence Mont-Carmel qui est menacée de fermeture;

Attendu que les propriétaires de RPA offrant des services à leur clientèle doivent obligatoirement répondre à des normes gouvernementales et obtenir une certification pour exercer leurs activités;

Attendu que pour plusieurs personnes âgées, un déménagement forcé ou encouragé dans ces circonstances peut entraîner de graves conséquences sur leur état de santé physique et mentale;

Attendu que si rien n'est fait pour cesser la fermeture et la décertification massive d'habitations de type RPA, cela aura pour effet d'augmenter la pression sur le parc locatif actuel, sur les unités d'habitation adaptées, adaptables ou universellement accessibles et d'augmenter le nombre de demandes d'adaptation de domicile;

Attendu que 46 % des RPA-OSBL estiment être en difficulté et auront besoin de soutien à court ou moyen terme pour demeurer ouvertes;

Attendu que le Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire, pour lequel les OSBL en habitation et les offices municipaux sont admissibles, offre une aide financière sous forme de prêt seulement, alors qu'une aide additionnelle sous forme de subvention peut contribuer à limiter l'écart entre les coûts et les revenus des RPA;

Attendu que le récent jugement de la Cour supérieure du Québec ordonnant le maintien temporaire des services de la Résidence Mont-Carmel illustre que la décertification unilatérale mérite une attention particulière quant à l'impact sur le bien-être des résidents;

Attendu qu'en avril 2022, le gouvernement du Québec a publié un Projet de règlement modifiant la certification des RPA dans ses démarches de réforme de la certification et que la refonte de la certification des RPA est l'occasion pour le gouvernement provincial d'accélérer sa réflexion pour protéger ce parc locatif;

Attendu que la Ville de Montréal est accréditée Municipalité amie des aînés (MADA) depuis le 1^{er} octobre 2012 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et que l'administration municipale doit assurer la protection du parc de logements abordables pour les personnes âgées;

Attendu que les arrondissements ont des compétences liées à la réglementation normative (ex. : zonage) et discrétionnaire (ex. : dérogation mineure et PPCMOI), qui permettent d'encadrer certains changements d'usage et certaines transformations;

Attendu que certains arrondissements, incluant Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ont adopté des règlements ou usé de leur pouvoir discrétionnaire pour prévenir les rénovictions et pour protéger les maisons de chambres et les centres d'hébergement collectif, et que ces outils peuvent parfois prévenir la décertification de RPA;

Il est proposé par M. Aref Salem
M. Benoit Dorais

appuyé par M. Dominic Perri

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- demande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire d'un an sur la décertification et le changement d'affectation des RPA sur le territoire montréalais;
- 2- demande au gouvernement du Québec d'établir des critères stricts selon lesquels la décertification d'une RPA est permise, incluant des mesures pour assurer la protection et la prise en charge des résidents;
- 3- demande au gouvernement du Québec d'accélérer sa réflexion déjà entamée sur la refonte de la certification des RPA dans une optique de protection du parc locatif pour les personnes âgées et de viabilité de ces établissements ;
- 4- demande au gouvernement, à l'occasion de sa réflexion sur la refonte de la certification des RPA, d'accorder une attention particulière aux RPA-OSBL et aux RPA-OH et de se pencher sur les moyens de mieux les soutenir et les protéger ;
- 5- encourage tous les arrondissements à explorer les outils à leur disposition pour prévenir la conversion de RPA en logements locatifs privés et, plus largement, pour protéger le parc locatif.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem prend la parole et dresse un bref historique de la situation. Il explique que la crise du logement qui sévit pour toutes les catégories de la population et plus récemment, le dossier de la Résidence Mont-Carmel, menacée de fermeture et de conversion en logements locatifs, ainsi que leurs conséquences sur la santé physique et morale des personnes âgées, constituent des éléments qui justifient le dépôt de cette motion. M. Salem poursuit et mentionne notamment que les pouvoirs du conseil municipal demeurent limités pour empêcher ces conversions, et que par conséquent, il souhaite demander au gouvernement du Québec de décréter un moratoire d'un an sur la décertification et le changement d'affectation des RPA. Il espère que le gouvernement poursuive la réflexion déjà entamée, soit de légiférer et d'encadrer la certification des RPA afin de protéger le parc locatif pour les personnes âgées. En conclusion, M. Salem souligne qu'il a apprécié la collaboration avec l'Administration sur ce dossier et remercie le vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour sa présentation et cède la parole au conseiller Dominic Perri.

M. Perri prend la parole et cite en exemple l'expérience vécue par l'arrondissement de Saint-Léonard. M. Perri explique que son arrondissement a réussi à empêcher la conversion d'une RPA par le refus d'une dérogation demandée par le nouveau propriétaire concernant le stationnement. Il précise que son arrondissement est à revoir la réglementation au niveau du zonage H3, plus précisément, en créant une surclasse exclusive aux résidences de personnes âgées; malheureusement, il y a encore des possibilités de demandes de décertification. À cet égard, M. Perri indique que le gouvernement doit intervenir en adoptant des règles beaucoup plus strictes afin de protéger les personnes âgées. Il invite tous les arrondissements à emboîter le pas et à procéder à des changements de zonage de même qu'à des exigences de stationnement plus sévères. Pour terminer, M. Perri souhaite que tous les membres du conseil votent en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Dominic Perri pour son intervention et cède la parole au conseiller Luc Rabouin.

M. Rabouin prend brièvement la parole et revient sur les propos énoncés par le conseiller Dominic Perri. Il fait mention des outils règlementaires disponibles dans les arrondissements pour protéger les logements, les maisons de chambres et que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est doté d'une protection supplémentaire en y incluant les RPA. Il conclut en invitant tous les collègues à agir rapidement dans ce dossier.

La présidente du conseil remercie le conseiller Luc Rabouin pour son intervention et cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et présente quelques éléments de cette nouvelle version notamment concernant les « Attendus » qui font une distinction entre les propriétés privées et les propriétés de type communautaires et institutionnelles. Il rappelle que de nombreux citoyens sont venus exposer les problématiques vécues par ces fermetures et/ou conversions d'immeubles. M. Dorais réfère également aux « Résolus » de la motion en regard des demandes adressées au gouvernement du Québec afin qu'une attention particulière soit accordée à ces types d'habitation qui vivent des difficultés financières. De plus, il encourage les arrondissements à explorer les outils à leur disposition pour prévenir les conversions de RPA et protéger les personnes âgées. M. Dorais souligne que nous sommes dans une ère de marchandisation du logement et qu'il faut agir afin de protéger le parc locatif. Enfin, il indique que la motion sera transmise au gouvernement du Québec et il invite les membres du conseil à interpeler tous les candidats-es à l'élection provinciale sur ces enjeux.

La présidente du conseil remercie M. Benoit Dorais pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1016**Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal protège les papillons monarques**

Le conseiller Alan DeSousa et la conseillère Caroline Bourgeois déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que l'une des principales causes de déclin des papillons monarques sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et donc essentielle à la reproduction du papillon monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques migrateurs à sa « liste rouge » des espèces menacées;

Attendu que selon un article paru dans *Le Devoir* le 14 juillet 2022, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a terminé les consultations concernant le changement de statut proposé pour les papillons monarques et qu'une décision est attendue d'ici le printemps 2023;

Attendu que le fait d'inscrire les papillons monarques comme étant « en voie de disparition », ou a minima « espèce menacée », permettrait au gouvernement fédéral de poser des actions afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce en vertu de l'article 58 (1) de la *Loi sur les espèces en péril*;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu que plusieurs médias ont dévoilé, en juillet 2022, qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a récemment fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation; qu'ADM a réfuté l'importante présence de plants d'asclépiades sur ce terrain; qu'ECCC a ouvert « un dossier » pour enquêter sur le fauchage du « Champ des monarques » après en avoir été averti par l'organisme Technoparc Oiseaux; et que ce dernier a récemment transmis un communiqué faisant état de la repousse des milliers de plants d'asclépiades;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est également impliquée dans la protection des milieux naturels et qu'elle a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 28 avril 2022 concernant les milieux naturels et qu'un total de 22,3 % du territoire du Grand Montréal fait désormais l'objet de mesures de conservation;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs municipalités notamment la Ville de Côte-Saint-Luc qui a adopté le 11 juillet 2022 une *résolution demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les Villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval*;

Attendu que la Ville de Montréal fait un travail continu de protection des pollinisateurs tels que les papillons monarques, notamment en protégeant des secteurs naturels autrement voués au développement immobilier comme ce fut le cas dans le Grand parc de l'Ouest, en adoptant des pratiques écologiques de gestion des friches dans son réseau des parcs, ou encore, en bannissant les pesticides les plus nocifs pour la faune urbaine;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu qu'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », initiative lancée par la Fondation David Suzuki en partenariat avec Espace pour la vie, que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

Attendu que certains arrondissements tels que Saint-Laurent et Rosemont–La Petite-Patrie ont aménagé des jardins pour qu'ils deviennent un habitat accueillant pour les papillons monarques, ou encore, que certains arrondissements distribuent gratuitement des plants ou des semences d'asclépiades, notamment en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal lors des distributions annuelles de végétaux généralement prévues au printemps et à l'automne;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité en juin 2019 la *motion de l'Opposition officielle afin d'adopter une stratégie de protection des pollinisateurs*, incluant la demande d'intégrer la protection des pollinisateurs dans l'ensemble des programmes de verdissement de la Ville et des arrondissements et des projets d'initiatives citoyennes;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par les Montréalais et Montréalaises;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réitère au gouvernement fédéral l'urgence de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
- 2- que la Ville de Montréal enjoigne à nouveau le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés en vue de bonifier le projet de parc-nature des Sources et ainsi laisser un legs aux générations futures;
- 3- que la Ville de Montréal enjoigne les entreprises à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le (Champ des monarques), à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
- 4- que la Ville de Montréal assure un suivi assidu de la décision prise d'ECCC quant au changement de statut accordé aux papillons monarques prévu pour le printemps 2023 et exerce une pression sur tous les paliers de gouvernements pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel de cette espèce;
- 5- que la Ville de Montréal adopte et publie très prochainement une stratégie de protection des pollinisateurs et qu'entre temps, elle encourage les arrondissements à la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarques dans les parcs locaux ainsi que pour tous les programmes de verdissement et qu'elle fasse de même auprès du Service des Grands parcs, du Mont-Royal et des sports qui gère les grands parcs;
- 6- qu'en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal, la Ville de Montréal encourage fortement l'ensemble des arrondissements à distribuer gratuitement des semences d'asclépiades à leurs citoyens, et ce, dès l'automne 2022;
- 7- que la Ville de Montréal s'appuie sur les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarques, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;
- 8- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault ainsi qu'à la CMM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, pour la présentation de la motion.

M. DeSousa prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, M. DeSousa mentionne que cette motion est une opportunité pour le conseil municipal de parler d'une seule voix afin d'affirmer la volonté de la Ville de Montréal et ses valeurs en regard de la biodiversité. Il remercie la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, pour sa collaboration dans l'élaboration de cette version commune. M. DeSousa rappelle qu'au mois de mai dernier, plus de 4000 plants d'asclépiades ont été fauchés par le locataire du terrain soulevant l'indignation et la stupéfaction dans la population. M. DeSousa précise qu'une baisse du nombre de papillons monarques a été constatée, conséquence de la coupe des milliers de plants au « Champ des monarques ». Il souligne notamment la précarité de cet espèce et des habitats sur l'île de Montréal et qu'il est primordial d'inviter le gouvernement fédéral à agir rapidement dans ce dossier. Pour terminer, M. DeSousa invite les élus-es de tous les arrondissements à adopter une résolution en ce sens et souhaite également que d'autres villes se joignent à la Ville de Montréal dans les efforts de protection des papillons monarques et leurs habitats.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour son intervention et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela prend la parole et met en contexte certains éléments de la motion entre autres au niveau de la baisse significative de la population du papillon monarque au cours des dernières décennies, d'où l'importance de protéger ce pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité. La conseillère Valenzuela rappelle que les événements survenus en mai dernier au « Champ des monarques », constituent un véritable signal d'alarme et qu'il faut agir très rapidement pour la survie de cet espèce. Mme Valenzuela invite l'Administration à faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il protège les terrains fédéraux situés au nord de l'aéroport de Montréal, dont le « Champ des monarques ». En conclusion, la conseillère Valenzuela souhaite créer un legs environnemental pour les générations futures.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour sa présentation et cède ensuite la parole à la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et remercie à son tour M. Alan DeSousa pour sa collaboration. Elle précise notamment que la protection de la biodiversité représente un enjeu vital et que la Ville de Montréal joue un rôle de leader dans plusieurs domaines, dont la protection des milieux naturels, la gestion des friches et la protection de la population des papillons monarques et leurs habitats. Enfin, Mme Bourgeois invite les membres à appuyer cette motion afin de poursuivre le travail entamé notamment en matière de sensibilisation et de protection des papillons monarques, et ce, pour l'avenir des générations futures.

La présidente du conseil remercie la vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois pour son intervention.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.03

CM22 1017

Motion non partisane afin de soutenir les artistes drag, leur art et leur présence à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal souligne chaque année, le 17 mai, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que la mairesse de Montréal a réaffirmé clairement, le 5 juillet 2022, son soutien aux artistes drag de la métropole en reconnaissant que, par leur présence et leur art, ils/elles contribuent à faire de Montréal une ville plus ouverte, juste et inclusive;

Attendu que la lecture de contes par des artistes drag est une activité fréquente dans les bibliothèques de Montréal, comme d'ailleurs, qui a eu lieu à des dizaines de reprises dans notre métropole sans controverse et à la grande joie des parents et des enfants;

Attendu que Sébastien Potvin, connu sous le nom d'artiste drag Barbada de Barbades, a été approché, il y a plusieurs mois, par les bibliothèques de Saint-Laurent afin d'offrir une heure du conte dans le cadre de la programmation automnale de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Attendu que, selon Le Devoir, la tenue de cette heure du conte dans l'arrondissement de Saint-Laurent a été suspendue à la suite des pressions d'une élue du conseil d'arrondissement;

Attendu que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a admis au chroniqueur de La Presse, Mario Girard, être préoccupé par les « sujets qui vont être abordés et qui pourraient être sensibles », bien que Barbada ait déjà lu des contes dans de nombreuses autres bibliothèques auparavant, sans conséquence;

Attendu qu'une pétition demandant au conseil d'arrondissement de Saint-Laurent de rétablir, sans délai, la programmation de l'heure du conte animée par Barbada de Barbades au sein de ses bibliothèques, a été lancée et que celle-ci a recueilli plus de 600 signatures;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005, dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu que la Ville de Montréal a modifié, en avril 2021, sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Il est proposé par M. Serge Sasseville

appuyé par Mme Marie Plourde
Mme Valérie Plante
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Josué Corvil
Mme Martine Musau Muele

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme qu'il y aura toujours de la place pour les artistes drag dans la métropole, y compris dans ses bibliothèques et lieux de diffusion, et reconnaisse que, par leur présence et leur art, les artistes drag contribuent à faire de Montréal une ville plus ouverte, juste et inclusive;
- 2- réitère son engagement à lutter contre l'homophobie, la transphobie et contre toutes les formes de discriminations, à l'encontre de nos concitoyennes et de nos concitoyens 2SLGBTQIA+;
- 3- reconnaisse que l'arrondissement de Saint-Laurent, qui avait suspendu la tenue d'heure du conte par Barbada, s'est finalement plié à la demande en reconsidérant sa décision.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Serge Sasseville pour la présentation de la motion.

M. Sasseville raconte son parcours en tant que membre de la communauté 2SLGBTQIA+ et de l'évolution de la place du drag dans la société au cours du 20^e siècle. Il précise, entre autres, qu'après la Deuxième Guerre mondiale, les rôles de la communauté 2SLGBTQIA+ ont été oubliés. Il rappelle les émeutes de Stonewall, qui tient son nom du célèbre bar Stonewall à NewYork, où un drag-queen donna un coup de pied à un policier lors d'une descente policière et cela a mené à des arrestations. Les émeutes ont duré cinq jours et cet événement a changé à tout jamais l'environnement de vie pour les membres de la communauté 2SLGBTQIA+. Il nomme Marsha P. Johnson qui a été une figure de proue lors des émeutes de Stonewall et qui a joué un rôle important dans l'avancement des droits de la communauté 2SLGBTQIA+.

Le conseiller Sasseville présente des pans de l'histoire du drag à Montréal et relate au passage qu'à la fin des années 80, le paysage montréalais dans lequel évolue le monde du drag bascule avec l'arrivée de Mado Lamotte; cette dernière a réalisé de nombreux exploits et a eu beaucoup de succès dans la communauté 2SLGBTQIA+; ces derniers se font encore sentir aujourd'hui.

M. Sasseville poursuit et cite un article concernant Sébastien Potvin, de son nom de drag Barbada, dans lequel, il est dit que Barbada a pris part à une grande variété de projets dont celui débuté en 2016 qui est l'art des contes pour des enfants de trois à huit ans. Il ajoute que les artistes drag de la métropole, que ce soit par leur présence ou leur art, contribuent à faire de Montréal une ville juste et inclusive et qu'il faut continuer de lutter contre l'homophobie, la transphobie ou toute autre forme de discrimination contre la communauté 2SLGBTQIA+.

Pour conclure, le conseiller Serge Sasseville remercie Barbada pour ses commentaires et son accord au dépôt et à la présentation de cette motion, le président du conseil d'administration de Fierté Montréal, Moe Hamandi, qui soutient cette initiative, et la conseillère Marie Plourde qui a accepté d'appuyer cette motion.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Serge Sasseville pour sa présentation et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

D'entrée de jeu, M. Sauvé se réjouit d'avoir l'occasion d'en apprendre autant sur la communauté 2SLGBTQIA+. Il constate que la présentation du conseiller Serge Sasseville démontre que Montréal est une ville où les artistes drag sont reconnus grâce à des événements dont le Drag Race Belgique qui sera animé par Rita Baga, drag-queen montréalaise. Puis, M. Sauvé souligne que l'éducation des jeunes est primordiale afin de leur permettre d'être plus empathiques au monde de la communauté 2SLGBTQIA+. En effet, il croit qu'être soi-même tolérant va favoriser le vivre-ensemble. Enfin, le conseiller Craig Sauvé remercie l'initiative de M. Serge Sasseville et affirme qu'il votera en faveur de la motion.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Craig Sauvé et cède la parole à la conseillère Marie Plourde.

La conseillère Marie Plourde appuie avec plaisir cette motion. Elle félicite M. Serge Sasseville pour sa présentation et plus particulièrement pour l'historique du drag. Elle mentionne notamment que Montréal est une ville ouverte et inclusive, fière d'offrir une place de choix à tous ceux et celles qui choisissent d'y faire leur vie. Mme Plourde affirme que la lutte contre les discriminations envers la communauté 2SLGBTQIA+ demeure une grande priorité pour l'Administration; elle rappelle qu'en 2005 la Ville de Montréal a adopté la *Charte de droits et responsabilités* et l'un des principes et engagements de cette charte est de combattre toutes les formes de discriminations dont celles des genres et de l'orientation sexuelle; en 2021, la *Charte de droits et responsabilités* a été modifiée afin d'inclure la lutte contre les discriminations fondées sur l'identité et l'expression des genres.

La conseillère Marie Plourde termine en soulignant la prestation de Gisèle Lullaby à l'émission Drag Race Canada, le travail de Rita Baga, les œuvres de Mado Lamotte qui a pavé le chemin pour plusieurs artistes drag et sans oublier Barbada, artiste de la drag qui fera son heure de conte, le 26 novembre prochain, à la bibliothèque Mordecai-Richler.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Marie Plourde et cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa.

M. DeSousa indique que l'arrondissement de Saint-Laurent reconnaît la richesse de la diversité de la population montréalaise. Il confirme avoir eu une rencontre avec Sébastien Potvin alias Barbada et que c'est une personne très impressionnante. Il dit être ravi de collaborer avec Barbada et de l'accueillir au sein des bibliothèques de l'arrondissement de Saint-Laurent.

M. DeSousa affirme être toujours à la recherche d'amélioration au niveau de l'offre de services destinée aux familles et aux enfants en particulier; il précise qu'il encourage l'art et la créativité sous toutes ses formes. Pour conclure, M. DeSousa invite tous et toutes à se joindre à lui, le 5 novembre prochain, aux bibliothèques du Vieux-Saint-Laurent et du Boisé pour un événement avec Barbada.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Alan DeSousa et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle déclare qu'il est primordial pour lui de prendre la parole, non seulement en tant qu'élu de la Ville de Montréal, mais aussi en tant que membre de la communauté 2SLGBTQIA+. Il trouve important de réaffirmer notamment qu'il y a toujours de la place pour la communauté 2SLGBTQIA+, de réaffirmer que la Ville de Montréal appuie cette communauté et qu'elle est juste, ouverte et inclusive et qu'elle s'engage à combattre les discriminations envers la communauté 2SLGBTQIA+.

En terminant, M. Hénault-Ratelle espère qu'il y aura davantage d'événements issus de la communauté 2SLGBTQIA+ à Montréal.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Julien Hénault-Ratelle et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse Valérie Plante mentionne notamment la responsabilité de tous et toutes à l'égard de l'éducation et des luttes contre les discriminations afin d'être au diapason de la société dans laquelle nous évoluons. Mme Plante considère que Barbada ou d'autres personnes de la communauté 2SLGBTQIA+ contribuent à faire tomber des barrières quant à la liberté d'expression et des genres.

Pour finir, elle remercie M. Serge Sasseville pour cette motion et insiste sur son importance pour la Ville de Montréal tout en espérant un retour de la parade de la fierté Montréal l'année prochaine.

La présidente du conseil Mme Martine Musau Muele remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour son intervention et confirme que les membres présents de l'Administration et de l'opposition officielle seront ajoutés-ées à titre d'appuyeurs-es à cette motion.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 17 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE